

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre **2015**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4
BILAN CONSOLIDÉ	5
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	10
NOTE 2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
NOTE 3	PREMIÈRE APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES	24
NOTE 4	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	25
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE	26

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6	CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS COMMERCIALES	30
NOTE 7	PRODUIT NET BANCAIRE	30
NOTE 8	ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	31
NOTE 9	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	31
NOTE 10	IMPÔTS ET TAXES	32
NOTE 11	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	32
NOTE 12	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	33
NOTE 13	RÉSULTAT FINANCIER	33
NOTE 14	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	34

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15	ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)	37
NOTE 16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39
NOTE 17	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40
NOTE 18	SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	41
NOTE 19	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	42
NOTE 20	ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	43
NOTE 21	STOCKS ET ENCOURS	45
NOTE 22	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	45
NOTE 23	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46
NOTE 24	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	46
NOTE 25	CAPITAUX PROPRES	47
NOTE 26	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	48
NOTE 27	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES	50
NOTE 28	DETTE NETTE DU GROUPE	54
NOTE 29	AVANTAGES DU PERSONNEL	55
NOTE 30	PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	59
NOTE 31	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	61

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32	RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES	62
NOTE 33	RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	64
NOTE 34	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	81
NOTE 35	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	89
NOTE 36	ENTITÉS STRUCTURÉES	90
NOTE 37	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS	91
NOTE 38	BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES	94
NOTE 39	NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	95
NOTE 40	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	98
NOTE 41	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	98
NOTE 42	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	99
NOTE 43	AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE	105

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2015	2014
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	17 315	16 503
Produit net bancaire	7	5 730	5 660
Produits opérationnels		23 045	22 163
Achats et autres charges	8	(8 078)	(7 448)
Charges de personnel	9	(12 731)	(12 556)
Impôts et taxes	10	(293)	(235)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(1 282)	(1 363)
Autres charges et produits opérationnels	12	235	158
Résultat des cessions d'actifs		(25)	(18)
Charges opérationnelles nettes		(22 174)	(21 462)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		871	701
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	18	3	18
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		875	719
Coût de l'endettement financier net		(133)	(157)
Autres éléments du résultat financier		(21)	(41)
Résultat financier	13	(154)	(198)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		721	521
Impôt sur le résultat	14	(253)	(182)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		207	200
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		675	539
Part du Groupe		635	513
Part des minoritaires		39	27

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	NOTE	2015	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé		675	539
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES			
Éléments recyclables			
Variation des résultats latents sur instruments financiers	14.2	19	79
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>		(54)	(61)
Écart de conversion	14.2	30	29
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>			
Quote part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	18.1	(16)	216
<i>Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP</i>		42	217
<i>- autres résultats latents sur instruments financiers</i>			
<i>- réserves de conversion</i>		(58)	(1)
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels sur avantages du personnel	29	19	(118)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)		51	206
Résultat global		726	745
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		690	698
Résultat global part des minoritaires		36	47

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2015	31/12/2014 ^(a)
Écarts d'acquisition	15	1 968	1 805
Immobilisations incorporelles	16	860	850
Immobilisations corporelles	17	5 780	5 880
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	3 141	3 075
Autres actifs financiers non courants	19	707	831
Impôts différés actifs	14	343	250
ACTIF NON COURANT		12 800	12 691
Actifs courants bancaires			
Prêts et créances sur la clientèle	20.1	73 628	67 857
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20.2	83 102	83 315
Portefeuille de titres	20.3	51 542	52 541
Autres actifs financiers courants	20.4	1 486	1 521
Comptes de régularisation	20.5	1 583	998
Caisse, banque centrale	23.2	1 812	1 950
Autres actifs courants			
Stocks et en-cours	21	109	119
Créances clients et autres créances	22	3 737	3 303
Autres actifs financiers courants	19	485	383
Créance d'impôt sur les bénéfices		196	194
Autres comptes de régularisation - Actif		66	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	2 457	1 389
Actifs destinés à être cédés	24	17	29
ACTIF COURANT		220 219	213 658
TOTAL ACTIF		233 019	226 349

(a) Comptes retraités en application d'IFRIC 21 (voir note 3).

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2015	31/12/2014 ^(a)
Capital social		3 800	3 800
Prime d'émission		900	900
Réserves		3 735	3 301
Résultat latent sur instruments financiers		952	888
Écarts actuariels sur avantages du personnel		(179)	(198)
Réserve de conversion		(121)	(92)
Résultat de l'exercice part du Groupe		636	513
Capitaux propres part du Groupe		9 723	9 112
Intérêts minoritaires		292	270
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		10 015	9 382
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	5 968	6 120
Avantages du personnel - dette non courante	29	2 093	1 912
Provisions pour risques et charges non courantes	26	290	172
Impôts différés passifs	14	293	309
PASSIF NON COURANT		8 644	8 513
Provisions pour risques et charges courantes			
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	26	2 513	2 228
Provisions pour risques et charges courantes	26	616	585
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	1 345	885
Passifs courants bancaires			
Dettes envers les établissements de crédit	30.1	15 741	15 157
Dettes envers la clientèle	30.2	171 384	167 251
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	30.3	14 717	15 143
Comptes de régularisation	20.5	2 441	1 995
Autres passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes	31	4 652	4 282
État - Impôt sur les bénéfices		44	38
Avantages du personnel - dette courante	29	734	683
Autres comptes de régularisation - Passif		173	208
PASSIF COURANT		214 360	208 454
TOTAL PASSIF		233 019	226 349

(a) Comptes retraités en application d'IFRIC 21 (voir note 3).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2015

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel	Autres réserves	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés retraités au 31 décembre 2014 ^(a)	3 800	900	513	(92)	635	253	(198)	3 301	9 112	270	9 382
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(15)	(186)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								(31)	(31)	(18)	(49)
Transactions avec intérêts minoritaires ^(b)								108	108	(12)	96
Affectation du résultat 2014			(342)					342			
Résultat global de la période			636	(29)	42	22	19		690	36	726
<i>Dont - Résultat net</i>			636						636	39	675
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				(29)	42	22	19		54	(3)	51
Autres								16	16	31	47
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015	3 800	900	636	(121)	677	275	(179)	3 735	9 723	292	10 015

(a) Comptes retraités en application d'IFRIC 21 (voir note 3).

(b) Dont effet de dilution de la participation dans La Banque Postale Asset Management pour 93 millions d'euros, suite à la prise de 25% du capital par Aegon Asset Management dans le cadre d'un partenariat dans la gestion d'actifs (voir note 1.4).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2014

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel	Autres réserves	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2013 retraités ^(a)	3 800	900	624	(120)	418	195	(80)	2 903	8 640	235	8 875
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(15)	(186)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								(56)	(56)	(32)	(89)
Rachat d'intérêts minoritaires								2	2	(6)	(5)
Affectation du résultat 2013			(453)					453			
Résultat global de la période			513	28	217	58	(118)		698	47	746
<i>Dont - Résultat net</i>			513						513	27	539
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				28	217	58	(118)		186	21	206
Autres								(1)	(1)	43	42
Capitaux propres consolidés au 31/12/2014 retraités ^(a)	3 800	900	513	(92)	635	253	(198)	3 301	9 112	270	9 382

(a) Comptes retraités en application d'IFRIC 21 (voir note 3).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	NOTE	2015			2014		
		Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
Excédent brut d'exploitation		2 629	1 106	1 523	2 554	944	1 610
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(219)	(8)	(211)	(261)	(38)	(223)
Produits et charges financières divers		1	1				
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	39.1	2 411	1 099	1 312	2 292	906	1 387
Variation du besoin en fonds de roulement	39.3	57	(33)	90	(12)	(152)	140
Variation de l'encaisse des bureaux de poste	23.2				(21)	(21)	
CICE de la période (hors provisions)		(344)	(341)	(3)	(349)	(346)	(2)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	39.4	2 191		2 191	(2 397)		(2 397)
Impôts payés		51	431	(380)	(74)	305	(378)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			369	(369)		325	(325)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		157	51	106	122	15	106
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 522	1 574	2 948	(438)	1 030	(1 469)
Achat d'actifs incorporels et corporels	39.5	(993)	(778)	(215)	(1 052)	(844)	(208)
Achat d'actifs financiers		(43)	(35)	(8)	(17)	(16)	(1)
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		83	83		120	120	
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		22	16	5	16	16	
Incidences des variations de périmètre		(150)	(130)	(20)	(194)	(156)	(38)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		66	66		86	86	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 016)	(779)	(237)	(1 040)	(794)	(246)
Augmentation de capital		24		24	8		8
Dividendes versés		(188)	(173)	(15)	(186)	(174)	(12)
Intérêts financiers versés		(145)	(145)		(150)	(150)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	39.6	1 795	1 045	750	1 541	791	750
Remboursements des emprunts	39.7	(600)	(600)		(830)	(830)	
Transactions avec les intérêts minoritaires		101	(27)	128	(3)	(3)	
Autres flux liés aux opérations de financement	39.8	(72)	(72)		(9)	(9)	
Flux intragroupe			244	(244)		(581)	581
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		917	273	644	372	(955)	1 327
Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre et hors transfert de l'encaisse des bureaux	39.9	(3 355)		(3 355)	388		388
Incidence des variations des cours des devises		(1)	(1)		4	4	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie ^(a)		1 067	1 067		(715)	(715)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ^(a)		1 389	1 389		2 105	2 105	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ^(a)		2 457	2 457		1 389	1 389	

(a) Hors encaisse des bureaux de poste.

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- 1.1 Regroupement des sièges du Groupe
- 1.2 Émission d'un emprunt obligataire
- 1.3 Amende de l'Autorité de la Concurrence
- 1.4 Prise de participation d'Aegon Asset Management dans La Banque Postale Asset Management
- 1.5 Émission obligataire de La Banque Postale

1.1 Regroupement des sièges du Groupe

Lors du Conseil d'administration du 24 février 2015, La Poste a annoncé le lancement du projet de regroupement à Issy-les-Moulineaux des sièges du Groupe et des branches. Ce projet a pour objectif d'améliorer la coordination et la performance des fonctions sièges et supports.

La mise en œuvre de ce projet occasionnera des coûts liés notamment à des périodes de vacance sur des locaux faisant l'objet de baux non résiliables, et à des frais de remise en état de certains sites, pour un montant estimé à 31 millions d'euros. Ces coûts ont fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2015 (voir note 26.2).

1.2 Émission d'un emprunt obligataire

La Poste a émis le 26 mai 2015 un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros d'une durée de 10 ans. Cet emprunt a été abondé en septembre 2015 pour un montant de 250 millions d'euros, portant le total de cette souche à 750 millions d'euros (voir note 27.3).

1.3 Amende de l'Autorité de la Concurrence

L'Autorité de la concurrence a rendu le 15 décembre 2015 une décision sanctionnant un certain nombre d'acteurs du secteur de la messagerie en France, dont deux sociétés du Groupe La Poste. Le montant global des sanctions prononcées contre ces deux sociétés, qui s'élève à 144 millions d'euros, a été payé.

Le Groupe conteste le niveau des sanctions prononcées, et a constaté dans ses comptes une créance envers l'Autorité de la Concurrence

correspondant au montant payé. Une provision pour risques et charges a parallèlement été comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe pour 144 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2014 (voir note 26.2).

1.4 Prise de participation d'Aegon Asset Management dans La Banque Postale Asset Management

La Banque Postale et Aegon Asset Management (Aegon AM) ont finalisé le 3 juin 2015 un accord de partenariat capitalistique et industriel dans la gestion d'actifs.

Dans le cadre de cet accord, Aegon AM a pris une participation de 25% dans La Banque Postale Asset Management (LBPAM) pour 117 millions d'euros, générant un impact de 93 millions d'euros dans les capitaux propres du Groupe.

1.5 Émission obligataire de La Banque Postale

La Banque Postale a procédé le 19 novembre 2015 à une émission obligataire d'un montant de 750 millions d'euros à maturité 12 ans. Il s'agit de la quatrième émission de titres Tier II de La Banque Postale, la première ayant été réalisée en novembre 2006 pour un montant de 500 millions d'euros et remboursée en 2011, la seconde ayant eu lieu en novembre 2010 et la troisième en avril 2014, pour un montant de 750 millions d'euros chacune.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable
- 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations
- 2.3 Méthodes de consolidation
- 2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 2.5 Transactions en devises étrangères
- 2.6 Intégration du secteur Activités Bancaires
- 2.7 Regroupements d'entreprises
- 2.8 Produits opérationnels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles
- 2.12 Dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles
- 2.13 Autres actifs financiers
- 2.14 Actifs et passifs des Activités bancaires
- 2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 2.17 Stocks et encours
- 2.18 Créances clients
- 2.19 Provisions
- 2.20 Avantages du personnel
- 2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés
- 2.22 Tableau des flux de trésorerie

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 44 boulevard de Vaugirard à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La poste au 31 décembre 2015 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 23 février 2016), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne : ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2014, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 2.1.1 ci-dessous.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2015

IFRIC 21 – Taxes

IFRIC 21 est une interprétation de la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, qui précise les modalités de comptabilisation des droits et

taxes prélevés par une autorité publique. Les impacts de la première application de ce texte sont présentés dans la note 3.

Améliorations annuelles 2011-2013

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2015.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2015 et non appliquées par anticipation

Les impacts potentiels de la norme IFRS 15 – *Revenu des contrats avec des clients* sur les comptes du Groupe sont en cours d'analyse. Cette norme sera d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, les impacts potentiels de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, publiée par l'IASB en juillet 2014, seront analysés lors de son adoption par l'Union européenne.

2.1.3 Rappel des exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS retenues lors de la première application des IFRS

En tant que premier adoptant au 1^{er} janvier 2006, Le Groupe La Poste avait appliqué à cette date les exemptions suivantes, prévues par la norme IFRS 1 – *Première application des normes d'information financière internationales* :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités.
- Le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} janvier 2006 a été reclassé dans les réserves

consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé.

- Le montant des écarts actuariels cumulés sur les engagements envers le personnel a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2006.
- L'option permettant d'évaluer les actifs corporels à leur juste valeur à la date de transition a été retenue pour l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- Le calcul des engagements envers le personnel
- L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision Épargne Logement
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés
- Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit
- Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

2.3.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».

2.3.3 CNP Assurances

Le Groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à CNP Assurances ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au Groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du Groupe Caisses d'Épargne permettant au groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes consolidés du Groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 20,15%, incluant les 2% portés par le Groupe Caisses d'Épargne.

2.3.4 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

2.3.5 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

2.3.6 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.5 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

2.6 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Des commentaires sur les principes appliqués sont présentés dans les notes 2.8 - *Produits opérationnels* et 2.14 - *Actifs et passifs des activités bancaires*.

2.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

L'**écart d'acquisition (ou goodwill)** représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 2.12.

2.8 Produits opérationnels

2.8.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

2.8.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

2.9 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux

d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

2.10 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparable.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique,
- le Groupe dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire l'immobilisation incorporelle,
- le Groupe a démontré son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- le Groupe a démontré que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- le Groupe a démontré la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties en linéaire sur leur durée

d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas les critères exposés ci-dessus sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

2.11.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.

Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

2.11.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc Immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Rames de TGV	Structure, révision, aménagement intérieur
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

2.11.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport (hors TGV)	de 3 à 5 ans
Rames de TGV	de 15 à 30 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.4 Contrats de location-financement

Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.

Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

2.12 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date

d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

2.13 Autres actifs financiers

2.13.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.
- les titres de participation non consolidés classés dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », et évalués à la juste valeur en date d'arrêt. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, les variations de juste valeur constatées précédemment en capitaux propres sont portées en résultat. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une baisse durable de leur valeur actuelle, une perte de valeur est constatée. La valeur actuelle est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 27).

2.13.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 2.15 et 27).

2.14 Actifs et passifs des activités bancaires

Les actifs et passifs financiers des activités bancaires sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente.

2.14.1 Prêts et créances des activités bancaires

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Les prêts et créances des activités bancaires sont enregistrés au bilan aux postes « Prêts et créances sur la clientèle des activités bancaires » ou « Créances sur les établissements de crédit », suivant la nature de la contrepartie.

Déclassement des prêts et créances des activités bancaires

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.

Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois ; pour les prêts à la consommation il s'agit des dossiers qui, en fin de mois présentent un risque avéré et trois impayés ou plus, ou des dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement, ou des dossiers sans incidents de paiement mis en défaut car contagionnés par un autre dossier du même client se trouvant lui en défaut.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt, ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir de prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, d'encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse, ou de prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.

Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une dépréciation sur base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur l'observation d'historiques. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte, pour les découverts sur comptes courants postaux actifs, des

performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

Le compte de résultat du Groupe fait apparaître le coût du risque des activités bancaires qui comprend les pertes sur créances irrécouvrables et les mouvements de provisions liées aux encours douteux, ainsi que les récupérations sur créances amorties. Le coût du risque est présenté sur la ligne « Amortissements et provisions » du compte de résultat consolidé.

2.14.2 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat

Cette catégorie comprend les titres détenus à des fins de transaction, ainsi que les titres que le Groupe a désignés dès l'origine comme appartenant à cette catégorie. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ainsi que certaines parts d'instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction étant comptabilisés directement en résultat. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur à chaque date d'arrêt, et la variation de juste valeur est enregistrée en résultat, ainsi que les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », incluse dans le Produit Net Bancaire (voir note 7). Les revenus perçus sur les titres à revenus fixes sont inscrits en « intérêts et produits assimilés ».

2.14.3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre les primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition.

Les revenus perçus sur ces titres sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » incluse dans le Produit Net Bancaire.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

2.14.4 Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » est la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39, et comprend les titres à revenu fixe ou variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupons courus inclus. En date d'arrêt,

ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont enregistrées en capitaux propres, dans la rubrique « Résultat latent sur instruments financiers ».

En cas de cession ou de dépréciation durable, les gains ou pertes latents enregistrés en capitaux propres sont extournés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de 24 mois de baisse persistante. Dans ce cas, le Groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins-values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.

Par ailleurs, le groupe CNP Assurances utilise dans le cadre de sa gestion de société d'assurance des critères propres pour déterminer les indices de dépréciations sur les titres disponibles à la vente. Ces critères ne sont pas ré-estimés lors de la mise en équivalence de CNP Assurances dans les comptes consolidés du Groupe afin de prendre en compte le cadre de gestion management et risque inhérent à l'activité de cette dernière.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations, une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

2.14.5 Reclassement d'actifs financiers

Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie « Prêts et Créances ».

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Le prix de transfert à la date du reclassement constitue le coût initial de l'actif pour la détermination d'éventuelles

dépréciations. Un nouveau TIE est alors calculé pour faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement de l'instrument. En parallèle, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.14.6 Instruments financiers dérivés des activités bancaires

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Dérivés de couverture

Les instruments dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est

directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou *a fortiori* s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macro-couverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou *a fortiori* s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont

transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

Day one profit

Le Groupe ne dégagne pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

2.14.7 Engagements de garantie

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

2.14.8 Dettes des activités bancaires

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité. Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe CNP Assurances sont qualifiés d'« instruments de dettes ».

Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires émises répondent également aux critères de classement en « instruments de dettes », même si les coupons sont traités, comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. L'impôt différé actif lié à la distribution des coupons, représentatif d'une économie d'impôt, est un accessoire des coupons versés et donc à ce titre est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres en alignement avec la comptabilisation des coupons. Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires ont été analysées, en application de la norme IAS 32, comme des instruments hybrides comprenant une composante dette et une composante capitaux propres.

2.14.9 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance

sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts / emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

2.14.10 Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher.
- Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leur participation potentielle aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêt, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Participation aux bénéfices différés active

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéficiaires différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéficiaires active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

2.15.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IAS 39 et de son amendement « Option juste valeur », adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IAS 39.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes.

Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

2.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

2.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions de IAS 39 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

2.17 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2.18 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur

valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

2.19 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée, et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37, La Banque Postale provisionne les engagements aux conséquences défavorables liés aux contrats d'épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Les flux de dotation et reprise de cette provision figurent dans les produits et charges d'exploitation bancaire, au sein du Produit Net Bancaire.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés, mais non encore échus à la date d'arrêté, ainsi que les crédits

futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Les sociétés d'assurance du Groupe constituent des provisions techniques, dont les principes sont exposés ci-dessus, au chapitre 2.14.10.

2.20 Avantages du personnel

2.20.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

2.20.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de

carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.22 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales.

La trésorerie provenant du sous-groupe La Banque Postale est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle des activités bancaires
- les flux des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres des activités bancaires
- les flux liés aux prêts et créances des activités bancaires

- les variations de juste valeur des instruments financiers des activités bancaires

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 3 PREMIÈRE APPLICATION DES NOUVELLES NORMES

Première application d'IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 - taxes a été publiée par l'IASB en mai 2013 et adoptée par l'Union européenne en juin 2014. Elle est d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 pour Le Groupe La Poste.

IFRIC 21 apporte des précisions à la norme IAS 37 sur les modalités de comptabilisation de la dette relative aux droits et taxes, qui ne sont pas des impôts sur les résultats, prélevés par une autorité publique. Ces taxes doivent être comptabilisées lorsque le fait déclenchant l'exigibilité selon la loi se produit.

En particulier, les taxes dont l'exigibilité est déclenchée par le fait d'être en activité, ou d'être propriétaire du bien taxé, à une date donnée, doivent être comptabilisées en intégralité à cette date.

Cette modification n'a pas d'impact sur le compte de résultat annuel du Groupe.

Par ailleurs, la C3S était précédemment comptabilisée lors de l'exercice pendant lequel le chiffre d'affaires, assiette de la taxe, était réalisé. Elle est maintenant comptabilisée au 1^{er} janvier de l'exercice où elle devient exigible, sur la base du chiffre d'affaires réalisé lors de l'exercice précédent. Ce changement a conduit à comptabiliser un impact en capitaux propres aux 1^{er} janvier 2014 et 2015, correspondant à l'annulation des charges à payer précédemment comptabilisées. Cet impact est présenté dans le tableau ci-dessous.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Retraité
Impôts différés actifs	264	(15)	250
Autres actifs non courants	12 442		12 442
ACTIF NON COURANT	12 706	(15)	12 691
ACTIF COURANT	213 658		213 658
TOTAL ACTIF	226 364	(15)	226 349
Capitaux propres part du groupe	9 088	24	9 112
Intérêts minoritaires	270		270
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	9 358	24	9 382
PASSIF NON COURANT	8 513		8 513
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 321	(39)	4 282
Autres passifs courants	204 173		204 173
PASSIF COURANT	208 494	(39)	208 454
TOTAL PASSIF	226 364	(15)	226 349

L'impact de l'application d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014 est sensiblement le même qu'au 31 décembre 2014.

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales entrées
- 4.2 Principales sorties
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 42.

4.1 Principales entrées

Acquisition de DPD SYSTEMLOGISTIK

GeoPost a acquis au cours du premier semestre 2015 l'entité DPD Systemlogistik, un franchisé du réseau DPD Allemagne opérant essentiellement en Bavière. Le goodwill provisoire généré par cette acquisition s'élève à 50 millions d'euro.

Acquisition de Fédérés Gestion d'Actifs

Dans le cadre d'un accord avec le groupe Malakoff Médéric, La Banque Postale Asset Management (LBPAM) a procédé en juillet 2015 à une augmentation de capital par apport de la société Fédérés Gestion d'Actifs. Le goodwill provisoire généré par cette acquisition s'élève à 14 millions d'euro.

Malakoff Médéric a acquis simultanément 5% de LBPAM.

Prise de contrôle de Ciloger

La Banque Postale a acquis en juin 2015 45% complémentaires de Ciloger, portant sa participation totale à 90%. La réévaluation de la participation antérieurement détenue lors de la prise de contrôle a donné lieu à la comptabilisation d'un produit de 17 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Le goodwill provisoire généré par cette acquisition s'élève à 30 millions d'euro.

Acquisition de Resto-in

GeoPost a acquis en novembre 2015 80% du groupe Resto-in, spécialisé dans la livraison de repas à domicile. Le goodwill provisoire généré par cette acquisition s'élève à 35 millions d'euro.

4.2 Principales sorties

Néant.

4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

(en millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires et PNB	23 045	22 163	22 838	22 275
Achats et autres charges	(8 078)	(7 448)	(7 935)	(7 514)
Charges de personnel	(12 731)	(12 556)	(12 686)	(12 583)
Impôts et taxes	(293)	(235)	(292)	(236)
Amortissements et provisions	(1 282)	(1 363)	(1 276)	(1 358)
Autres charges et produits opérationnels courants	235	158	235	157
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(25)	(18)	(25)	(10)
Charges opérationnelles nettes	(22 174)	(21 462)	(21 978)	(21 542)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	871	701	860	733
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	3	18	4	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	875	719	864	749

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de l'exercice précédent au taux moyen de l'exercice en cours.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteurs opérationnels
- 5.3 Informations géographiques

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

Le Groupe est organisé autour des cinq secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services- Courrier-Colis	<ul style="list-style-type: none"> - activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, de publicité et de presse) et les services connexes - activité colis réalisée par La Poste sous la marque Coliposte - nouveaux services du facteur
Geopost	<ul style="list-style-type: none"> - activité express réalisée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, Exapaq et Seur
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> - activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale - prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Réseau La Poste	<ul style="list-style-type: none"> - activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du Groupe La Poste - activité de La Poste Mobile - autres produits externes
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - ensemble des activités numériques du Groupe
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo - activité de la Direction immobilière de La Poste
Supports et structures	<ul style="list-style-type: none"> - activités « Corporate » des directions du siège - services support du Groupe

5.2 Information par secteurs opérationnels

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 2.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation du chiffre d'affaires : la segmentation du chiffre d'affaires de La Poste entre les activités Courrier et Colis est effectuée sur la base d'informations comptables, ainsi que des données statistiques permettant d'identifier et d'analyser les flux physiques des objets acheminés et distribués par les deux secteurs d'activité.

Segmentation des charges opérationnelles : compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Courrier, Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

Le système de comptabilité analytique de La Poste repose sur les principes suivants :

- les principales prestations mutualisées entre Courrier et Colis (collecte-concentration, tri transit, distribution) sont refacturées sur la base d'une tarification à l'objet ou d'un forfait ;
- la refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteurs opérationnels

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2015 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 192	5 606	5 730	471	36	10				23 045
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	269	69	15	89	4 168	822	676		(6 108)	
Produits opérationnels	11 461	5 675	5 745	560	4 204	832	676		(6 108)	23 045
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	694	264	851	(14)	(9)	25	(221)	(719)		871
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	3	4			(5)	2				3
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	697	268	851	(14)	(14)	27	(221)	(719)		875
Résultat financier								(154)		(154)
Impôt sur le résultat								(253)		(253)
Quote part de résultat des autres MEE			207	(1)		1				207
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										675
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(251)	(235)	(350)	(43)	(47)	(237)	(120)			(1 282)
Actifs sectoriels	2 849	4 060	217 891	600	230	3 685	9 023	(5 319)		233 019

2014 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 131	4 847	5 660	487	27	10				22 163
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	257	74	13	46	4 238	833	668		(6 128)	
Produits opérationnels	11 388	4 921	5 673	533	4 265	843	668		(6 128)	22 163
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	417	276	842	(62)	34	49	(160)	(694)		701
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	2	8			(3)	10				18
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	419	284	842	(62)	31	60	(160)	(694)		719
Résultat financier								(198)		(198)
Impôt sur le résultat								(182)		(182)
Quote part de résultat des autres MEE		1	199	(1)		2				200
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										539
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(292)	(188)	(399)	(63)	(77)	(252)	(92)			(1 363)
Actifs sectoriels	2 751	3 627	212 597	501	163	3 909	8 062		(5 261)	226 349

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

5.2.2 Bilan par secteurs opérationnels

31/12/2015 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	836	2 556	1 102	275	150	3 243	458	(11)	8 608
Titres mis en équivalence	55	143	2 911	3		30			3 141
Autres actifs non courants	63	59	395	22	3	11	4 128	(3 632)	1 050
Actifs courants	1 895	1 303	213 483	299	77	401	4 437	(1 676)	220 219
TOTAL	2 849	4 060	217 891	600	230	3 685	9 023	(5 319)	233 019
Investissements ^(a)	204	298	243	54	35	211	141		1 186
PASSIFS									
Fonds propres							10 015		10 015
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	422	1 189	3	(23)		1 476	7 520	(3 275)	7 313
Autres passifs non courants	1 123	267	365	38	703	65	114		2 676
Autres passifs courants	2 282	1 218	208 937	221	689	244	1 071	(1 648)	213 014
TOTAL	3 828	2 675	209 305	237	1 392	1 785	18 721	(4 923)	233 019

31/12/2014 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	880	2 381	1 102	244	110	3 319	511	(12)	8 535
Titres mis en équivalence	52	143	2 830	5		45			3 075
Autres actifs non courants	70	37	197	13	3	22	4 218	(3 479)	1 081
Actifs courants	1 748	1 066	208 469	238	50	524	3 332	(1 770)	213 658
TOTAL	2 751	3 627	212 597	501	163	3 909	8 062	(5 261)	226 349
Investissements ^(a)	205	391	247	37	18	212	154		1 263
PASSIFS									
Fonds propres							9 382		9 382
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	320	1 008	3	53		1 654	7 241	(3 274)	7 005
Autres passifs non courants	998	251	328	40	619	54	103		2 393
Autres passifs courants	2 113	1 027	204 194	209	664	246	1 026	(1 910)	207 569
TOTAL	3 431	2 286	204 526	302	1 283	1 954	17 752	(5 185)	226 349

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2015		Zone Union européenne (hors France)		
<i>(en millions d'euros)</i>	France		Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 510	4 251	553	17 315
Produit net bancaire	5 730			5 730
PRODUITS OPERATIONNELS	18 241	4 251	553	23 045
Actifs sectoriels	231 817	1 099	103	233 019
Investissements	976	197	14	1 186

2014		Zone Union européenne (hors France)		
<i>(en millions d'euros)</i>	France		Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 449	3 535	520	16 503
Produit net bancaire	5 660			5 660
PRODUITS OPERATIONNELS	18 109	3 535	520	22 163
Actifs sectoriels	225 377	865	107	226 349
Investissements	945	300	18	1 263

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	11 192	11 131
Correspondance et autres produits et services La Poste	6 760	6 683
Courrier publicitaire	1 202	1 286
Presse ^(a)	563	581
Produits et services des filiales (courrier national)	458	428
Courrier international	618	595
Colis	1 591	1 558
Chiffre d'affaires GeoPost	5 606	4 847
Zone France	1 241	1 183
Zone Étranger	4 365	3 664
Chiffre d'affaires Numérique	471	487
Chiffre d'affaires Réseau La Poste ^(b)	36	27
Chiffre d'affaires Immobilier ^(c)	10	11
TOTAL	17 315	16 503

(a) Le chiffre d'affaires « Presse » comprend la rémunération contractuelle versée par l'État en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse ainsi que la rémunération des opérateurs de presse.

(b) Le chiffre d'affaires Réseau La Poste comprend les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers, ainsi que les coûts d'utilisation du Réseau La Poste facturés à La Poste Mobile.

(c) Le chiffre d'affaires Immobilier correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	4 851	5 284
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 386	1 668
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	2 178	2 203
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance, et opérations de couverture	1 287	1 413
Intérêts et charges assimilées	(1 723)	(2 052)
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	15	(22)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	(1 536)	(1 814)
Intérêts sur dettes représentées par un titre et opérations de couverture	(201)	(217)
Produits de commissions	2 553	2 384
Charges de commissions	(275)	(280)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	(74)	19
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	135	130
Marge des activités d'assurance	235	212
Produits et charges des autres activités	29	(38)
TOTAL	5 730	5 660

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Services extérieurs et sous-traitance générale	1 703	1 552
Achats	582	550
Sous-traitance transport	3 751	3 338
Prestations du courrier international	194	178
Locations	770	754
Entretiens et réparations	437	433
Frais de télécommunications	147	148
Déplacements, missions	184	187
Autres charges	309	307
TOTAL	8 078	7 448

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2015	2014
Salaires, traitements, primes et indemnités	8 751	8 673
Cotisations retraites	1 250	1 311
Autres charges sociales	1 766	1 808
Prestations d'actions sociales	215	218
Produit CICE	(344)	(349)
Variation des provisions postérieures à l'emploi	16	13
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	85	18
Variation des autres provisions sur le personnel	207	74
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	784	790
TOTAL	12 731	12 556
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	253 158	257 890

La ligne « Cotisations retraites » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. A la suite de la mise en place du nouveau dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste, cette ligne

comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

La ligne « Produit CICE » comptabilise le produit enregistré au sein des charges de personnel au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2015	2014
Impôts locaux	153	150
Autres impôts et taxes	140	85
TOTAL	293	235

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste a bénéficié en 2015 d'un abattement de 82% sur les bases de la CFE et sur les bases de

taxes foncières de ses locaux professionnels ainsi que d'un abattement de 82% sur la valeur ajoutée servant de base au calcul de la CVAE (article 1635 sexies du Code Général des Impôts et Décret n°2015-1847 du 29 décembre 2015).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Amortissements nets	979	983
Immobilisations incorporelles	295	261
Immobilisations corporelles	684	722
Provisions et Pertes de valeur nettes	122	217
Écarts d'acquisition	13	8
Autres immobilisations	24	28
Stocks	(3)	1
Créances	(6)	19
Pertes sur créances irrécouvrables	17	18
Provisions pour risques et charges	77	144
Coût du risque des activités bancaires	181	163
Coût risques bancaires- autres dépréciations et risques	37	(15)
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	144	178
TOTAL	1 282	1 363

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.3.

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16 et 17.

Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 21 et 22.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 26.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2015	2014
Production immobilisée	188	127
Redevances	(24)	(19)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle	17	9
Autres produits et charges opérationnels courants	54	41
TOTAL	235	158

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

NOTE 13 RÉSULTAT FINANCIER

- 13.1 Coût de l'endettement financier net
13.2 Autres éléments financiers

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2015	2014
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(172)	(181)
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette ^(b)	19	(4)
Produits de trésorerie ^(c)	20	28
TOTAL	(133)	(157)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Y compris couverture de juste valeur sur emprunts.

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

L'évaluation au 31 décembre 2015 de la dette obligataire comptabilisée en juste valeur par résultat sur option tient compte de la hausse du coût du risque de crédit constatée en 2015. Cette variation a eu pour effet de diminuer la juste valeur de la dette obligataire comptabilisée dans les comptes selon la méthode de la juste valeur par résultat, et génère un effet positif sur

le résultat financier de l'exercice 2015 de 4 millions d'euros.

La baisse du coût du risque de crédit en 2014 avait généré un effet négatif sur le résultat financier de l'exercice 2014 de 25 millions d'euros.

13.2 Autres éléments financiers

Charges d'actualisation (en millions d'euros)	2015	2014
Provisions avantages au personnel et rendement des actifs de régime	(24)	(44)
Autres provisions		(1)
TOTAL	(24)	(44)

Autres produits et charges financiers (en millions d'euros)	2015	2014
Gains nets de change	(1)	1
Dotations et reprises de provisions	2	3
Autres produits et charges financiers	2	(1)
TOTAL	3	3

NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)	2015	2014
(Charge) d'impôt courant	(315)	(262)
(Charge) / produit d'impôt différé	62	80
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(253)	(182)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2015	2014
Variation des résultats latents sur instruments financiers		
Montant avant impôt	(34)	122
Effet d'impôt	53	(43)
MONTANT NET D'IMPÔT	19	79
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	30	29
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	30	29

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net part du Groupe	635	513
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(210)	(218)
Impôt sur le résultat	253	182
Part revenant aux minoritaires	39	27
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	718	503
Charge d'impôt théorique à 38% ^(a)	(273)	(191)
Déficits antérieurs imputés dans l'exercice		3
Déficits créés dans l'exercice et non utilisés	(10)	(11)
Création (limitation) des impôts différés actifs	(67)	(51)
Création (limitation) des impôts différés actifs sur la provision Epargne Logement	(24)	(45)
Différentiel de taux des filiales étrangères	43	37
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	11	8
Contribution sur revenus distribués	(8)	(8)
Différences permanentes	72	81
Autres éléments	1	(4)
Retraitements de l'impôt	20	9
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(253)	(182)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7%.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2013	149	238	(89)
Impact résultat	81	1	80
Reclassement	61	61	
Impact capitaux propres	(54)		(54)
Variation de périmètre	12	8	4
31/12/2014	250	309	(59)
Impact résultat	33	(29)	62
Reclassement	23	23	
Impact capitaux propres	46	(10)	56
Variation de périmètre	(9)		(9)
31/12/2015	343	293	50

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	442	409
Autres provisions non déductibles	99	81
Autres différences temporaires	103	88
Swaps et assimilés	9	15
Déficits fiscaux	11	7
Autres décalages d'impôts	8	27
Compensation actif/passif ^(a)	(330)	(378)
TOTAL ACTIF	343	250
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	133	129
Réévaluation des apports à Poste Immo	120	146
IAS 32-39 Instruments financiers	163	211
Ecarts d'acquisition déductibles	152	139
Autres décalages d'impôt	55	61
Compensation actif/passif ^(a)	(330)	(378)
TOTAL PASSIF	293	309

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2015			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision Epargne Logement	484			484
Avantages du personnel	1 129	4		1 133
Autres différences temporaires	25		20	45
Déficits ordinaires		162	101	262
TOTAL	1 637	166	121	1 923

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 1 718 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition
15.3 Pertes de valeur

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
UGT	Secteur		
DPD Europe continentale ^(a)	GeoPost	636	579
Exapaq	GeoPost	334	334
GeoPost Espagne	GeoPost	268	262
GeoPost UK	GeoPost	148	139
Numérique	Numérique	143	146
La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale	94	94
Tigers	GeoPost	55	34
Mediapost	Services-Courrier-Colis	55	53
Viapost	Services-Courrier-Colis	39	39
Resto In ^(b)	GeoPost	35	
Ciloger ^(b)	La Banque Postale	30	
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	28	28
DPD Laser Finance	GeoPost	23	40
WnDirect	GeoPost	23	22
Autres sociétés GeoPost	GeoPost	35	27
Autres sociétés bancaires	La Banque Postale	21	8
TOTAL		1 968	1 805
Services-Courrier-Colis		94	92
GeoPost		1 557	1 437
La Banque Postale		174	130
Numérique		143	146

(a) Dont acquisition de DPD Systemlogistik pour 50 millions d'euros (voir note 4.1).

(b) Voir Note 4.1.

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2015	2014
Solde en début de période	1 805	1 626
dont : Valeur brute	1 948	1 761
Dépréciation	(143)	(134)
Acquisitions ^(a)	168	174
Reclassements et autres		2
Écarts de conversion	8	11
Pertes de valeur	(13)	(8)
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	1 968	1 805
dont : Valeur brute	2 113	1 948
Dépréciation	(145)	(143)

(a) Dont principalement DPD Systemlogistik pour 50 millions d'euro, Resto-in pour 35 millions d'euros, Ciloger pour 30 millions d'euros, Fédéris pour 14 millions d'euros, et des franchises Secur en Espagne et au Portugal pour 13 millions d'euros (voir note 4.1).

15.3 Pertes de valeur

15.3.1 Perte de valeur des goodwill

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur. Ce test annuel est effectué au cours du dernier trimestre de chaque exercice.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme suit :

- Secteur Services-Courrier-Colis : 1 UGT par pôle d'activité
- Secteur GeoPost : 1 UGT par zone géographique, 1 UGT pour le groupe Exapaq
- Secteur La Banque Postale : 1 UGT par pôle
- Secteur Numérique : 1 UGT

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 2.12.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée et imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur au sein du Groupe sont les suivantes :

Secteurs	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
2015				
Services-Courrier-Colis	6,1% à 6,9%	7,3%	2%	5
GeoPost	6,6% à 7,5%	6,8% à 15%	2%	5
La Banque Postale	11.3%	-	1%	5
Numérique	7.1%	-	2%	5
2014				
Services-Courrier-Colis	6,2% à 7,7%	5.6%	2%	5
GeoPost	7,3% à 8,2%	7,8% à 15%	2%	5
La Banque Postale	6.7%	-	1%	5
Numérique	7.7%	-	2%	5

Les tests réalisés sur les goodwill du Groupe en 2015 ont conduit à déprécier le goodwill de la société Laser, pour un montant de 12 millions d'euros.

L'intégralité du goodwill de la société IBC avait été dépréciée en 2014 pour 8 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Une augmentation d'un point du taux d'actualisation, ou une réduction d'un demi-point du taux de croissance à l'infini n'aurait pas d'incidence significative sur le résultat des tests de perte de valeur au 31 décembre 2015.

15.3.2 Indices de perte de valeur des UGT sans goodwill

L'UGT métier Courrier de La Poste ne présentait pas d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2015.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2013	1 257	179	890	2 326
Acquisitions	96	190	42	327
Cessions	(42)	(16)	(12)	(71)
Variations de périmètre	4		4	7
Transferts	107	(146)	38	(1)
Solde au 31/12/2014	1 422	208	961	2 590
Acquisitions	81	216	37	334
Cessions	(38)	(4)	(8)	(50)
Variations de périmètre	4	1	1	5
Transferts	137	(176)	12	(28)
Ecart de conversion	1			1
SOLDE AU 31/12/2015	1 605	244	1 003	2 852
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2013	(964)		(555)	(1 519)
Amortissements de la période	(160)		(100)	(261)
Pertes de valeur	(3)		(5)	(7)
Reprises sur cessions	44		12	56
Variations de périmètre	(4)		(3)	(7)
Solde au 31/12/2014	(1 088)		(652)	(1 740)
Amortissements de la période	(179)		(116)	(295)
Reprise de perte de valeur			1	1
Reprises sur cessions	38		8	47
Variations de périmètre	(2)		(1)	(3)
Transfert	(1)			(1)
Ecart de conversion	(1)			(1)
SOLDE AU 31/12/2015	(1 233)		(759)	(1 992)
VALEURS NETTES				
AU 31/12/2014	334	208	309	850
AU 31/12/2015	373	244	244	860

Les lignes « transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2013	4 876	2 502	876	2 990	183	11 427
Acquisitions	14	95	126	145	326	706
Cessions	(62)	(38)	(151)	(148)	(6)	(405)
Variations de périmètre	71	(61)	3	12		25
Transferts	193	8	1	82	(218)	65
Ecarts de conversion	9	3	2	4	6	23
Solde au 31/12/2014	5 100	2 509	856	3 085	291	11 842
Acquisitions	14	109	137	176	243	679
Cessions	(74)	(100)	(127)	(224)		(525)
Variations de périmètre	27	30	2			59
Transferts	216	28	1	67	(323)	(10)
Ecarts de conversion	9	5	(2)	3	8	23
SOLDE AU 31/12/2015	5 293	2 580	867	3 108	220	12 068
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2013	(1 265)	(1 722)	(386)	(2 121)		(5 495)
Amortissements de la période	(198)	(181)	(103)	(240)		(722)
Pertes de valeur	(24)		(6)			(30)
Reprises de pertes de valeur	9					9
Reprises sur cessions	24	36	110	143		313
Variations de périmètre	(2)	(7)	(1)	(9)		(19)
Transferts	(13)	(16)		18		(10)
Ecarts de conversion	(3)	(3)	(1)	(2)		(9)
Solde au 31/12/2014	(1 471)	(1 892)	(386)	(2 212)		(5 962)
Amortissements de la période	(186)	(174)	(94)	(231)		(684)
Pertes de valeur	(32)		(9)	(4)		(45)
Reprises de pertes de valeur	20					21
Reprises sur cessions	26	91	102	196		415
Variations de périmètre	(5)	(20)	(1)			(26)
Transferts	1	6	(1)	(4)		1
Ecarts de conversion	(3)	(3)		(2)		(8)
SOLDE AU 31/12/2015	(1 649)	(1 993)	(390)	(2 256)		(6 288)
VALEURS NETTES						
AU 31/12/2014	3 629	617	470	874	291	5 880
AU 31/12/2015	3 644	587	478	852	220	5 780
<i>Dont locations financement</i>						
AU 31/12/2014	45	22	8	4		79
AU 31/12/2015	63	20	8	4		95

Les lignes « transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 24).

NOTE 18 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

- 18.1 Variation des titres mis en équivalence
18.2 Informations sur CNP Assurances

18.1 Variation des titres mis en équivalence

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives, à l'exception de la participation dans l'entreprise associée CNP Assurances, pour laquelle des informations complémentaires sont données en note 18.2.

(en millions d'euros)	CNP Assurances	OPCI Akatea	Yurtici Kargo	ASENDIA	Autres	TOTAL	Entreprises à situation nette négative ^(a)		TOTAL
							La Poste Mobile	Autres	
Nature du contrôle	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Contrôle conjoint			Contrôle conjoint		
Solde au 31/12/2013	2 522	32	33	48	106	2 741	(34)		(34)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	199	2	1	2	17	221	(3)		(3)
Distributions de dividendes	(106)	(4)	(4)	(1)	(14)	(129)			
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	217					217			
Variations de périmètre					26	26			
Augmentations de capital					7	7			
Transferts et reclassements	(4)			1	(3)	(5)			
Ecart de conversion	2		2		(5)	(1)			
Solde au 31/12/2014	2 830	30	32	51	133	3 075	(37)		(37)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	207	2	2	3	5	218	(5)	(3)	(7)
Distributions de dividendes	(106)	(4)	(2)	(1)	(43)	(157)			
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	47				1	47			
Variations de périmètre	(6)				10	3			
Augmentations de capital					(1)	(1)			
Transferts et reclassements	(3)			1	16	15			
Ecart de conversion	(57)		(3)		2	(58)			
SOLDE AU 31/12/2015	2 911	28	28	53	121	3 141	(42)	(3)	(44)

(a) Comptabilisé en « Autres provisions pour risques et charges » (voir note 26.2).

18.2 Informations sur CNP Assurances

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Pourcentage de contrôle et d'intérêt ^(a)	20,15%	20,15%
Juste valeur de la participation détenue (par référence au cours de Bourse)	1 721	2 037

(a) Voir note 2.3.3.

Les informations détaillées sur CNP Assurances sont publiées dans son document de référence disponible sur : <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Nos-publications/Les-documents-de-reference>

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres part du Groupe	17 113	16 680
Retraitements (titres super subordonnés de CNP Assurances)	(2 688)	(2 658)
Capitaux propres au % d'intérêt du Groupe La Poste	2 907	2 826
Écart d'acquisition net	4	4
VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE - BILAN GROUPE LA POSTE	2 911	2 830

La valeur des titres mis en équivalence CNP Assurances correspond à la quote-part du Groupe La Poste (20,15%) dans les capitaux propres de CNP Assurances tels que publiés au 31 décembre 2015, retraités des titres super-subordonnés à durée indéterminée (hors part du Groupe) émis auprès de tiers.

NOTE 19 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		321		184
Provisions sur titres de participations non consolidés		(32)		(33)
Dépôts et cautionnements versés	13	17	30	17
Instruments financiers dérivés	66	245	64	325
Prêts sociaux	3	67	3	71
Provisions sur prêts sociaux		(29)		(31)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	392	100	273	290
Autres actifs financiers	11	24	12	15
Provisions sur autres actifs financiers		(6)		(6)
TOTAL	485	707	383	831

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette
Crédit Logement	6%	98	98	94
XAnge Capital 2	40%	12	12	12
Seur Portugal ^(a)				7
Autres - entités françaises		48	46	31
Autres - entités étrangères (cf. détail en note n°43)		162	133	7
TOTAL		321	289	151

(a) Société consolidée en 2015.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire (6 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 27.4.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres obligataires	392	413
Comptes à terme débloqués à plus de 3 mois	100	
Titres de créances négociables (échéances de 3 à 12 mois)		150
TOTAL	492	563

Prêts sociaux

Les prêts se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

NOTE 20 ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 20.1 Prêts et créances sur la clientèle
- 20.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit
- 20.3 Portefeuille de titres
- 20.4 Autres actifs financiers bancaires
- 20.5 Comptes de régularisation bancaires

20.1 Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	864	861
Autres concours à la clientèle	67	84
Affacturage	146	38
Provisions	(157)	(146)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	921	838
Crédits de trésorerie	4 553	4 043
Crédits à l'habitat	54 214	53 631
Crédits aux personnes morales	8 055	5 511
Titres reçus en pension livrée	3 126	1 748
Provisions	(283)	(234)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	69 665	64 699
Opérations de location financement	1 567	951
Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle	1 476	1 369
TOTAL	73 628	67 857

Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue.

Les crédits de trésorerie incluent principalement :

- les crédits à la consommation pour 4 238 millions d'euros (hors ICNE) ;
- les différés de carte bleue de la clientèle.

L'analyse de l'exposition aux risques des prêts à la

clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des dépréciations est présentée dans la note 33.3.1.

La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle » correspond pour l'essentiel à certains actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1^{er} juillet 2008 en « prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 34.5).

20.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	196	188
Comptes et prêts au jour le jour	3 626	12
Comptes et prêts sur établissement de crédit à vue	3 823	200
Comptes et prêts à terme	77 284	79 477
Titres reçus en pension livrée	559	1 507
Prêts subordonnés et participatifs	190	190
Comptes et prêts sur établissement de crédit à terme	78 033	81 174
Titres assimilés aux prêts et créances sur établissement de crédit	1 246	1 941
TOTAL	83 102	83 315

Les comptes et prêts à terme comprennent des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret A, le Livret de Développement Durable et le Livret d'Épargne Populaire.

L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit des activités bancaires est présentée en note 33.3.2.

20.3 Portefeuille de titres

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics et valeurs assimilées	21 777	25 921
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 380	2 375
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 158	28 297
Effets publics et valeurs assimilées	3 165	2 213
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 838	9 427
Actions et autres titres à revenu variable	1 377	1 345
Actifs financiers disponibles à la vente	15 379	12 984
Effets publics et valeurs assimilées	226	783
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 180	8 549
Actions et autres titres à revenu variable	74	45
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 480	9 377
Instruments dérivés de taux d'intérêts	1 339	1 635
Instruments dérivés de cours de change	2	11
Instruments dérivés sur actions et indices	5	6
Dérivés / Juste Valeur Positive	1 347	1 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 827	11 029
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	178	231
TOTAL	51 542	52 541

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés des activités bancaires sont exposés en note 2.14.2 à 2.14.5.

Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers des activités bancaires sont exposées en note 34.2.

L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres des activités bancaires est présentée en note 33.3.

20.4 Autres actifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements versés	631	579
Autres débiteurs divers ^(a)	503	592
Produits à recevoir	353	350
TOTAL	1 486	1 521

(a) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle. L'évolution de ce poste est à mettre en relation avec celle des comptes de régularisation passif.

20.5 Comptes de régularisation bancaires

Les comptes de régularisation des activités bancaires sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

Comptes de régularisation - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	39	33
Comptes d'encaissement	13	6
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3	3
Autres actifs d'assurance	418	341
Autres comptes de régularisation actif	1 110	615
TOTAL	1 583	998

Comptes de régularisation - Passif

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	9	9
Autres comptes de régularisation passif	2 432	1 986
TOTAL	2 441	1 995

NOTE 21 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	87	(2)	85	90
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	26	(2)	24	29
TOTAL	113	(4)	109	119

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

NOTE 22 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés	56	56
Créances clients et comptes rattachés	2 186	2 018
<i>Provisions sur créances clients et comptes rattachés</i>	<i>(97)</i>	<i>(100)</i>
Créances sur opérations du courrier international	624	518
Créances de CICE	561	543
Autres créances	439	301
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(32)</i>	<i>(33)</i>
TOTAL	3 737	3 303

Les créances du Courrier international (624 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (voir note 31) pour 572 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

NOTE 23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Equivalents de trésorerie	2 255	1 166
Disponibilités	198	217
Caisse	5	7
TOTAL	2 457	1 389

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 425 millions (1 125 millions d'euros au 31 décembre 2014) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 806 millions d'euros.

23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Caisse (dont encaisse des bureaux de poste)	961	1 006
Banques centrales	851	944
TOTAL	1 812	1 950

Encaisse des bureaux de poste

L'encaisse des bureaux de poste est intégrée sur la ligne Caisse des activités bancaires présentée ci-dessus.

Apport à la Banque Postale en 2014

L'encaisse des bureaux de poste a été apportée à La Banque Postale au 30 novembre 2014 pour sa valeur nominale, soit 633 millions d'euros.

Dans le tableau des flux de trésorerie, avant transfert, cette encaisse était exclue de la trésorerie de début et

de fin de période. La variation de l'encaisse entre le 1er janvier et le 30 novembre 2014 (soit +21 millions d'euros) est isolée sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie dans la partie « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles » hors banque.

Les variations ultérieures au 30 novembre 2014 sont intégrées sur la ligne de variation de trésorerie des activités bancaires.

NOTE 24 Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 sont des immeubles sous compromis de vente.

NOTE 25 CAPITAUX PROPRES

- 25.1 Capital social
- 25.2 Intérêts minoritaires

25.1 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Le capital est détenu à cette date à 73,7% par l'État et 26,3% par la Caisse des Dépôts.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 € à 4 €, via une incorporation de réserves.
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 €, dont 4 € de nominal et 2 € de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard

d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission.

- à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).
- entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe, avec 3 représentants au Conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 milliard d'euros relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 millions d'euros de la part de l'État et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 milliard d'euros, identique au premier, a été réalisé en avril 2012.

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

25.2 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires ne sont ni individuellement, ni collectivement, significatifs dans le Groupe.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 292 millions d'euros au 31 décembre 2015, dont 206 millions d'euros au titre des intérêts minoritaires de LBP Prévoyance.

NOTE 26 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance
26.2 Autres provisions pour risques et charges

26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

Au 31 décembre 2015, les provisions techniques des activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Risque Epargne Logement	Provisions techniques d'assurance	TOTAL
Solde au 31/12/2013	309	1 494	1 802
Dotations de la période	132	1 533	1 664
Reprises pour utilisation		(1 297)	(1 297)
Autres mouvements		59	59
Solde au 31/12/2014	440	1 787	2 228
Dotations de la période	64	238	301
Reprises pour utilisation		(3)	(3)
Autres mouvements		(13)	(13)
SOLDE AU 31/12/2015	504	2 009	2 513

La provision pour risque Epargne Logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'Epargne Logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 2.19).

Cette provision a fait l'objet d'une dotation nette de 64 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2015	Provision 2014	Mouvements nets 2014/2015
Ancienneté					
Plus de 10 ans	5 954		100	93	7
De 4 à 10 ans	8 957		126	110	16
Moins de 4 ans	10 833		246	203	43
Total PEL	25 744	79	472	407	66
Total CEL	4 821	525	32	34	(2)
TOTAL	30 565	604	504	440	64

26.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2015, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	44	6	64	114
Provisions courantes	53	73	413	538
Solde au 31/12/2013	97	79	476	652
Dotations de la période	54	71	172	297
Reprises pour utilisation	(23)	(10)	(97)	(130)
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)	(35)	(20)	(68)
Actualisation			1	1
Autres mouvements		1	3	4
Provisions non courantes	63	19	90	172
Provisions courantes	53	86	446	585
Solde au 31/12/2014	115	105	536	757
Dotations de la période	119	68	231	418
Reprises pour utilisation	(23)	(15)	(219)	(257)
Reprises de provisions devenues sans objet	(11)	(10)		(21)
Actualisation				
Autres mouvements			8	9
Provisions non courantes	137	44	109	290
Provisions courantes	63	105	447	616
SOLDE AU 31/12/2015	201	149	556	906

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2015 :

- les coûts liés au regroupement des sièges du Groupe pour 31 millions d'euros (voir note 1.1) ;

- une provision de 144 millions d'euros au titre de l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence contre deux sociétés du Groupe (voir note 1.3) ;
- une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mises en équivalence pour 44 millions d'euros, contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2014 (voir note 18.1) ;
- divers risques liés à l'activité opérationnelle du Groupe.

NOTE 27 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 27.1 Détail des dettes financières
- 27.2 Échéancier des dettes financières
- 27.3 Emprunts obligataires
- 27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 27.5 Autres dettes financières

27.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	401	4 218	730	3 482
Emprunts obligataires		4 118		3 380
Location financement	7	64	12	46
Bons La Poste	59		61	
Billets de trésorerie	16		285	
Concours bancaires courants	12		13	
Dépôts et cautionnements reçus	293	26	353	26
Autres emprunts au coût amorti	13	9	7	30
Emprunts obligataires en juste valeur sur option	285	1 750		2 096
Emprunts obligataires en couverture de juste valeur	502			518
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	18		22	15
Autres dérivés	6		4	8
Intérêts courus non échus sur emprunts	132		128	
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme (non courant)		5 968		6 120
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme (courant)	1 345		885	
TOTAL COURANT ET NON COURANT		7 313		7 005

27.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dettes financières au coût amorti								
Emprunts obligataires			960	961	3 158	2 419	4 118	3 380
Location financement	7	12	25	32	39	14	71	57
Bons La Poste	59	61					59	61
Billets de trésorerie	16	285					16	285
Concours bancaires courants	12	13					12	13
Dépôts et cautionnements reçus	293	353	25	24	2	2	320	379
Autres emprunts au coût amorti	13	7	9	30			22	37
Emprunts en juste valeur								
Emprunts obligataires	285		1 023	1 343	727	753	2 035	2 096
Emprunts en couverture de juste valeur								
Emprunts obligataires	502			518			502	518
Instruments financiers dérivés passifs	18	22		15			18	37
Autres dérivés	6	4		8			6	13
Intérêts courus non échus	132	128					132	128
TOTAL	1 345	885	2 042	2 932	3 927	3 188	7 313	7 005

27.3 Emprunts obligataires

La dette obligataire, hors intérêts non échus, a évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Emprunts au coût amorti	Emprunts en juste valeur	Emprunts couverts	Total
Solde au 31/12/2013	3 380	2 222	530	6 133
Nouveaux emprunts				
Remboursements		(207)		(207)
Prime d'émission				
Variation du risque de crédit		25		25
Autres variations		57	(12)	45
Solde au 31/12/2014	3 380	2 096	518	5 995
Nouveaux emprunts	750			750
Remboursements				
Prime et frais d'émission	(12)			(12)
Variation du risque de crédit		(4)		(4)
Autres variations		(58)	(16)	(74)
SOLDE AU 31/12/2015	4 118	2 035	502	6 656

Émission obligataire

La Poste a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros le 26 mai 2015, au taux fixe de 1,125 % sur une durée de 10 ans (échéance juin 2025). Cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 250 millions d'euros en septembre 2015.

Variation du risque de crédit

L'évaluation de la juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option (voir note 2.15.1) tient compte de la hausse du coût du risque de crédit intervenue en 2015. Cette évolution a eu pour

effet de diminuer de 4 millions d'euros la juste valeur de la dette obligataire au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014 (hausse de 25 millions d'euros en 2014).

Les autres variations correspondent essentiellement :

- à la baisse de juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option.
- à la variation de juste valeur des emprunts couverts. Cf. ci-dessous.

Un emprunt d'une valeur nominale de 500 millions d'euros fait l'objet depuis février 2009 d'une couverture de juste valeur. L'effet de cette couverture sur le compte de résultat est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	(16)	(12)
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	16	12
IMPACT NET EN RÉSULTAT		

Au 31 décembre 2015, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
2008	2018	Euro	4,500%	500	Juste valeur
<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>				712	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				1 792	
2004	2019	Euro	4,750%	580	Coût amorti
2006	2021	Euro	4,250%	1 000	Coût amorti
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>				800	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				4 130	
2009	2016	Euro	4,750%	500	Couverture de juste valeur
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				500	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2015, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%		Montants	Montants
Emprunts taux fixe	6 656	100%	(2 537)	4 118	62%
Emprunts taux variable			2 537	2 537	38%
<i>Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			564		
TOTAL DES EMPRUNTS	6 656	100%		6 656	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2015, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représentent 564 millions d'euros, soit 8,5 % du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 490 millions d'euros.

La répartition de la dette obligataire au 31 décembre 2015, par devise, s'établit de la façon suivante

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après swaps de devises	
	Montants	%		Montants	Montants
Euro	6 371	96%	285	6 656	100%
Livre Sterling	285	4%	(285)		
TOTAL	6 656	100%		6 656	100%

La dette obligataire en devises est adossée à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2015		Juste valeur au 31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	289	10	350	15
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		9		22
TOTAL	289	18	350	37
Dérivés de couverture				
Couverture de juste valeur	22		38	
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE OBLIGATAIRE	311	18	388	37
Autres				
Instruments dérivés sur fonds dédiés		6		13
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	311	24	388	50
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		6		8

27.5 Autres dettes financières**Location-financement**

Les dettes liées aux biens détenus en location-financement concernent principalement des immeubles et des machines de tri.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. À fin 2015, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2015 ont une échéance de six mois et représentent un montant de 16 millions d'euros (285 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 28 DETTE NETTE DU GROUPE

28.1 Situation de la dette nette du Groupe

28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

28.1 Situation de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	23	2 457	1 389
Dérivés actifs associés à la dette	19	311	388
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine	19	492	563
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif	19	6	25
Créance financière nette envers La Banque Postale		390	634
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		3 656	2 999
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	5 968	6 120
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	1 345	885
Dettes brute (2)		7 313	7 005
DETTE NETTE (2)-(1)		3 657	4 005
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2015		(348)	

28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Renvois	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT^(a)	1 574	1 030
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(779)	(794)
Neutralisation de la variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(66)	(86)
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie^(b)		(845)	(880)
Dividendes versés aux actionnaires de La Poste		(171)	(171)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(27)	(3)
Charge nette d'intérêts financiers		(148)	(149)
Variation de juste valeur des instruments financiers		15	(6)
Incidence des variations de périmètre sur la dette brute		(28)	(14)
Augmentation des dettes de location financement		(9)	(7)
Primes et frais d'émission		(12)	
Autres éléments ^(c)		(3)	
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(382)	(350)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER		348	(200)
Dettes nette à l'ouverture		(4 005)	(3 805)
Dettes nette à la clôture		(3 657)	(4 005)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette et les dividendes versés aux intérêts minoritaires.

NOTE 29 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 29.2 Description des avantages du personnel
- 29.3 Hypothèses actuarielles
- 29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 29.6 Sorties de trésorerie attendues

29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2015 :

(en millions d'euros)	31/12/2014		Augmentation	Diminution pour utilisation	Coût financier net	Autres variations	31/12/2015	
	Courant	Non courant					Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	17	493	7	(11)	9	14	17	511
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	8	306	29	(5)	5	(36)	10	298
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		64	3	(7)	2	5		68
Avantages postérieurs à l'emploi	25	863	38	(22)	17	(17)	27	877
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	387	846	559	(358)	7		420	1 020
Indemnités de rupture	86	29	8				99	24
Congés longue maladie / longue durée	61	46	2	(3)			60	45
Compte Epargne temps	123	110	5	(4)			125	110
Autres avantages à long terme	2	18	1	(2)			2	17
Autres avantages du personnel	272	203	16	(9)			286	196
TOTAL	683	1 912	614	(389)	24	(17)	734	2 093

29.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au Groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

29.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'Etat qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

29.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés:

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des aides ménagères à domicile et l'octroi de chèques vacances,
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

29.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

29.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

29.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste, peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 59 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2015 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert en 2016, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

29.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture

annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

29.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2014).
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2015 de 30 millions d'euros.
- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2015				
Zone Euro	0,8%	1,5%	2,1%	2,3%
Zone UK	2,2%	2,6%	3,2%	3,4%
2014				
Zone Euro	0,6%	1,2%	1,5%	1,8%
Zone UK	1,9%	2,4%	3,0%	3,2%

29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'engagement et des actifs de couverture concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

29.4.1 Évolution des engagements

(en millions d'euros)	2015	2014
Engagement en début de période	1 066	886
Coût des services rendus	37	37
Coût de désactualisation	22	29
Variation de périmètre		1
Prestations payées	(28)	(23)
Contribution des salariés	1	1
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses	(3)	144
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	(14)	(23)
Écarts de conversion	16	14
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	1 096	1 066

Aucune modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi n'est intervenue en 2015 et en 2014.

29.4.2 Évolution des actifs de couverture

(en millions d'euros)	2015	2014
Actifs de couverture en début de période	178	150
Rendement attendu des actifs	6	6
Contribution de l'employeur	8	7
Contribution des salariés	2	1
Prestations payées	(13)	(9)
Variation de périmètre	1	
Écarts actuariels	1	12
Écart de conversion	11	11
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	192	178

Les actifs de couverture concernent principalement l'engagement de retraite de GeoPost UK.

29.4.3 Engagement net

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagement	1 096	1 066
Actifs de couverture	(192)	(178)
ENGAGEMENT NET	904	888
<i>dont provision non courante</i>	<i>877</i>	<i>863</i>
<i>dont provision courante</i>	<i>27</i>	<i>25</i>

29.4.4 Variation des écarts actuariels (comptabilisés en « autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2015	2014
Pertes (gains) actuariels en début de période	189	80
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(3)	144
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	(14)	(23)
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(1)	(12)
Effet des liquidations et modifications de régimes		
Autres		
Pertes (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	172	189

29.4.5 Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	31/12/2015	31/12/2014
Actions	17%	17%
Fonds d'investissement diversifiés	48%	46%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	13%	15%
Contrats d'assurances	22%	23%

29.4.6 Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 87 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2015	2014
Coût des services rendus	37	37
Coût de désactualisation	22	29
Rendement attendu des actifs	(6)	(6)
Réductions / liquidations de régime		
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	53	60

29.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2016	25
2017	21
2018	22
2019	22
2020	23

NOTE 30 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

30.2 Dettes envers la clientèle

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs	346	262
Comptes et emprunts au jour le jour	48	
Autres sommes dues	21	24
Dettes envers les établissements de crédit à vue	414	286
Titres donnés en pension livrée	13 422	13 343
Comptes et emprunts à terme	1 905	1 527
Dettes envers les établissements de crédit à terme	15 327	14 870
TOTAL	15 741	15 157

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.

La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale.

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dettes envers les établissements de crédit à vue	414	286					414	286
Dettes envers les établissements de crédit à terme	14 191	13 704	891	965	245	202	15 327	14 870
TOTAL	14 605	13 990	891	965	245	202	15 741	15 157

30.2 Dettes envers la clientèle

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle des activités bancaires ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Livret A	60 177	62 696
PEL	25 744	23 055
CEL	4 821	5 157
PEP	255	289
LEP	7 936	8 095
Livret Développement Durable	7 253	7 326
Livret jeune	667	703
Livret B	1 897	2 008
Comptes de liquidité PEA	514	464
Autres comptes à régime spécial	3 145	3 180
Comptes d'épargne à régime spécial	112 408	112 974
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	53 926	50 041
Emprunts clientèle	100	1
Autres sommes dues à la clientèle	720	563
Dettes envers la clientèle à vue	54 746	50 604
Emprunts clientèle		216
Comptes à terme	782	422
Titres et valeurs donnés en pension	3 449	3 035
Dettes envers la clientèle à terme	4 231	3 672
TOTAL	171 384	167 251

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les fonds des livrets A de la Banque Postale, qui étaient accueillis auparavant par la Caisse Nationale d'Épargne, sont repris en direct par La Banque Postale. Cette disposition fait suite à la loi de

banalisation de la distribution du livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne.

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes subordonnées	2 389	1 658
Emprunts obligataires	4 220	3 620
Certificats de dépôts	4 834	5 770
Dettes représentées par un titre	11 443	11 048
Dépôts de garantie reçus	1 020	1 591
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	326	332
Instruments dérivés de couverture	326	432
Autres passifs financiers	1 602	1 739
TOTAL	14 717	15 143

Les « passifs financiers à juste valeur par résultat » correspondent principalement à des instruments dérivés de taux.

L'échéancier des dettes représentées par un titre se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Dettes représentées par un titre	5 412	6 044	2 320	872	3 711	4 132	11 443	11 048

NOTE 31 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014^(a)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 700	1 391
Dettes fiscales et sociales	1 793	1 829
Dettes fournisseurs d'immobilisations	252	230
Dettes sur opérations du courrier international	572	468
Avances et acomptes clients	182	184
Autres dettes d'exploitation	154	179
TOTAL	4 652	4 282

(a) Comptes retraités en application d'IFRIC 21 (voir note 3).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES

- 32.1 Risque de crédit
- 32.2 Risque de liquidité
- 32.3 Risque de taux
- 32.4 Risque de change

La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles encadrant chacun des risques financiers auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités financières. Ce système de limites est consigné dans un document « Le Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la Direction de la Trésorerie et des Financements et présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

32.1 Risque de crédit

Au titre de ses activités financières non bancaires, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :

- le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement
- le risque de défaillance de ses contreparties de marché

La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires, de dépôts à terme et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser pour un OPCVM ou un émetteur.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette

des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre des contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Compte tenu de l'importance de son niveau de placements, La Poste a mis en place en 2013 un indicateur permettant d'appréhender le risque de perte statistique maximale dans un intervalle de confiance de 97,5% sur son portefeuille de placements actifs. Cet indicateur est établi à partir des CDS 1 an de chacun des émetteurs de son portefeuille, pondérés de leurs encours et de leur maturité résiduelle.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé au travers de la trésorerie prévisionnelle élaborée de façon glissante au pas quotidien sur le premier mois puis au pas mensuel pour le reste de l'année.

Les éventuelles impasses de liquidités sont refinancées par des émissions de billets de trésorerie ou d'euro commercial paper (ECP).

Par ailleurs, La Poste a négocié auprès d'établissements financiers des lignes de crédits confirmées et dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 650 millions d'euros, ainsi que d'une ligne de crédit supplémentaire de 75 millions d'euros avec la BNPP (voir note 37.4.2).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Au 31/12/2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2016		Flux 2017		Flux 2018 - 2020		Flux 2021 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	6 656	282	772	215	600	465	1 300	326	3 750
Emprunts au coût amorti	4 118	171		143	160	366	800	250	3 170
Emprunts en juste valeur	2 035	87	272	72	440	99	500	76	580
Emprunts en couverture de juste valeur	502	24	500						
Autres dettes financières	501		401		14		45		41
Location financement	71		7		6		19		39
Bons La Poste	59		59						
Billets de trésorerie	16		16						
Concours bancaires courants	12		12						
Dépôts et cautionnements reçus	320		293		6		19		2
Autres emprunts au coût amorti	22		13		2		8		
Instruments dérivés	(287)	(104)	17	(70)		(89)		(56)	
Dérivés au passif	24	(6)	18	2					
Dérivés à l'actif	(311)	(98)	(1)	(72)		(89)		(56)	
TOTAL	6 870	178	1 190	145	614	376	1 345	270	3 791

32.3 Risque de taux

La Poste a mis en œuvre depuis 1999 une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur la mise en place de dérivés afin de réduire le coût facial de ses emprunts obligataires.

Cette gestion dynamique, associée à l'activité de placement, génère de fait un risque de taux lié à l'évolution de la courbe des taux.

Ce risque de taux est encadré par une limite portant sur le montant net de dettes et de placements à taux variables projetés sur 12 mois glissants, et sur lequel est appliqué un stress de hausse ou de baisse des taux.

Le résultat de ce stress ne doit pas générer une charge financière supérieure à 10 millions d'euros. Ce calcul a donné durant l'exercice un montant théorique de charges financières nettement inférieur à cette limite (inférieur à 5 millions d'euros durant toute l'année). La gestion active du taux de la dette ainsi que la décision, à chaque échéance de placement (inférieure à 12 mois), de la nature du taux du remplacement, permettent de monitorer ce risque avec précision et ainsi de limiter les impacts d'une forte hausse ou baisse des taux.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base

induirait une hausse des frais financiers annuels du Groupe de 5,3 millions d'euros, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 5 millions d'euros (contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2014), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

32.4 Risque de change

La Poste appréhende le risque de change de manière prudente en procédant à la couverture systématique des emprunts et titres de placement en devises par la mise en place de swaps de devises ou d'achats / ventes à terme.

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de titres de placement en devises significatifs. Certains emprunts obligataires sont libellés en livre sterling. Ces emprunts font l'objet d'une couverture de change à 100%, comme présenté en note 27.

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 33.1 Les facteurs structurels de risques
- 33.2 Exposition aux risques de La Banque Postale
- 33.3 Risques de crédit
- 33.4 Risque de liquidité
- 33.5 Risque de taux
- 33.6 Risque de marché

33.1 Les facteurs structurels de risques

La banque a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : risque de liquidité et risque de taux associés à la fonction de transformation des ressources clientèles courtes en emplois longs, risque de crédit sur les concours octroyés à sa clientèle et risques opérationnels sur l'activité bancaire.

Le risque de marché représente également un facteur structurel de risque que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

33.2 Exposition aux risques de La Banque Postale

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 480	9 376
Instruments dérivés de transaction	555	297
Instruments dérivés de couverture	1 229	1 532
Actifs financiers disponibles à la vente	15 611	13 102
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 102	83 315
Prêts et créances sur la clientèle	73 628	67 857
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 158	28 297
Expositions au bilan nettes de dépréciation	208 762	203 776
Engagements de financement donnés	17 270	17 948
Engagements de garanties donnés	3 067	3 436
Expositions hors-bilan	20 336	21 384
TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE	229 098	225 160

Les risques suivants sont détaillés ci-après :

- 33.3. Risque de crédit
- 33.4. Risque de liquidité
- 33.5. Risque de taux
- 33.6. Risque de marché

33.3 Risque de crédit

La Direction des risques Groupe rapporte au Comité de pilotage des risques Groupe pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques de crédit liés à l'activité particuliers et personnes morales, conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques de crédit validés par le Comité de pilotage des risques Groupe.

La Direction des risques Groupe couvre le risque de crédit, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Revue des modèles de notations internes pour les adapter aux nouvelles exigences Bâle III

Dans le cadre du dispositif d'octroi et du pilotage du risque de crédit, les modèles de notation sur les crédits aux personnes physiques et sur les établissements ont fait l'objet de profondes modifications depuis le lancement du projet Bâle II Modèles Internes lancé en 2013. Le projet a permis notamment un renforcement documentaire de l'utilisation de ces modèles et la mise

en place d'un processus élaboré pour la validation des modèles avec notamment la séparation dès 2013 des fonctions de modélisation et de validation.

L'accent en 2015 a été mis sur le processus de vision consolidée des encours qui a été remis à jour avec la mise en place d'un outil de monitoring adapté.

Amélioration de l'organisation et du pilotage du risque de crédit

La politique de maîtrise des risques et la charte de la filière risques ont été déclinées avec la mise en place d'une structure risque robuste et pérenne prenant en compte l'ensemble des évolutions de La Banque Postale depuis sa création pour sécuriser les résultats futurs du Groupe et tenant compte des meilleures pratiques de place pour mesurer et piloter les risques avec l'utilisation de modèles internes notamment pour la détermination du capital interne.

La filière risque a été complètement déployée au niveau des régions et elle dispose de tableaux de bord régionalisés pour suivre et piloter ses risques en étant proche du terrain. Ces tableaux de bord sont aussi repris au niveau centralisé et permettent une fluidité des échanges entre les fonctions centralisées et les fonctions régionales de la filière risques.

33.3.1. Risques de crédit sur opérations avec la clientèle de détail

En matière de financements aux particuliers, les activités du Groupe La Banque Postale générant un risque de crédit comprennent :

- les prêts immobiliers aux particuliers et aux SCI patrimoniales (La Banque Postale et ses filiales BPE et SOFIAP)
- les découverts et les moyens de paiement octroyés aux particuliers (La Banque Postale et sa filiale BPE)
- les crédits à la consommation (La Banque Postale Financement, BPE, ainsi que La Banque Postale pour les anciens prêts aux personnels du Groupe La Poste),
- les micro crédits personnels (La Banque Postale)

Gestion des risques

Concernant les activités de crédit à la clientèle particuliers, la Direction des risques Groupe est chargée de définir, au niveau du Groupe La Banque Postale, les règles et les outils encadrant la prise de risque et la gestion du risque né, de surveiller l'application effective de ces règles et le bon fonctionnement des outils au niveau du Groupe à savoir La Banque Postale SA, La Banque Postale Financement, BPE et SOFIAP.

Elle fait évoluer les règles d'octroi et les règles d'engagement des crédits.

La Direction des risques de crédits aux particuliers assure notamment l'animation du Comité Groupe crédits aux particuliers de la Banque Postale, qui est l'instance délégataire la plus élevée au sein du Groupe la Banque Postale pour l'octroi des crédits aux particuliers.

S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des risques Groupe est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction juridique et la Direction des opérations et de celles relatives au

provisionnement des créances, en liaison avec la Direction comptable.

Au-delà de ses limites de compétences propres, elle fait valider ces « règles du jeu » en Comité de Pilotage des Risques Groupe (présidé par un membre du Directoire) ou en Directoire sur demande du président du Comité de pilotage des risques Groupe.

Après validation, la Direction des risques de crédits aux particuliers s'assure de la mise en œuvre et suit la correcte application de ces règles tout au long du processus crédit.

Dans le cadre du déploiement de la filière risque, les Directeurs des risques de LBPF, BPE, et Sofiap ont été rattachés au Directeur des risques Groupe.

Conformément à la réglementation, la Direction des risques de crédits aux particuliers garantit la mise en œuvre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent.

Un suivi est assuré au niveau du Comité de pilotage des risques Groupe sur le périmètre consolidé avec un suivi spécifique sur chacune des filiales.

Système de garantie des crédits de La Banque Postale

Principe général

Le principe général est que tout financement doit être couvert à 100% par une garantie « éligible », c'est-à-dire offrant un niveau de couverture suffisant :

- sûreté réelle hypothécaire inscrite en premier rang (ou valant premier rang) : privilège du prêteur de deniers (PPD), hypothèque conventionnelle, affectation hypothécaire consentie par un tiers en garantie de la dette d'un emprunteur ;
- nantissement de produits financiers (contrats d'assurance vie, comptes titres, parts de SCPI), dans le respect des taux de couverture du prêt par l'épargne nantie, tels qu'ils sont précisés dans le recueil des conditions d'octroi, en fonction de la nature des supports nantis (actions, obligations, monétaires, etc.) ;
- cautionnement d'un organisme habilité et préalablement agréé par le Comité de référencement des garants de La Banque Postale.

Par exception aux principes précédents :

Certains prêts travaux de faible montant sont consentis sans garantie.

Les crédits relais peuvent être consentis sans garantie « éligible » lorsque le compromis de vente ou la promesse de vente sur le bien objet du crédit sont signés et que les conditions suspensives bénéficiant à l'acheteur de ce bien sont levées. Dans ce cas, la banque peut ne prendre qu'une simple promesse d'affectation hypothécaire (PAH) sur le bien à vendre.

Si la qualité du dossier le justifie, la banque peut accorder un prêt sans garantie, à condition que l'ensemble des prêts octroyés sans garantie à un même client ne dépasse pas le plafond fixé par les conditions d'octroi.

La Banque Postale peut accepter, si la qualité du dossier le justifie, la caution d'une personne physique à titre de garantie principale, dans les limites fixées dans les conditions d'octroi.

Exposition aux risques de crédit sur opérations avec la clientèle des particuliers

31/12/2015	Bilan brut		Hors bilan Brut		Exposition totale	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	54 214	96%	2 275	4%	56 490	81%
Prêts consommation	4 553	90%	519	10%	5 072	7%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	681	8%	7 867	92%	8 548	12%
TOTAL	59 448	85%	10 662	15%	70 110	100%

31/12/2014	Bilan brut		Hors bilan Brut		Exposition totale	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	53 631	96%	2 389	4%	56 020	81%
Prêts consommation	4 043	88%	529	12%	4 572	6%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	724	8%	8 108	92%	8 832	13%
TOTAL	58 397	84%	11 027	16%	69 424	100%

La répartition des expositions est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

Garanties obtenues - Clientèle

31/12/2015		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Prêts immobiliers	Sains	17 227	32%	35 028	65%	18		1 428	3%	53 701	99%
	Dépréciés	299	58%	181	35%			33	6%	513	1%
TOTAL		17 526		35 209		18		1 461		54 214	
Prêts consommation	Sains	3		8		1		4 227	100%	4 239	93%
	Dépréciés			2				312	100%	314	7%
TOTAL		3		9		1		4 539		4 553	

31/12/2014		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Prêts immobiliers	Sains	15 667	29%	36 644	69%	27	0,1%	856	2%	53 195	99%
	Dépréciés	258	59%	153	35%			25	6%	436	1%
TOTAL		15 925		36 797		27		881		53 631	
Prêts consommation	Sains	4	0,1%	4	0,1%	1	0%	3 847	100%	3 857	95%
	Dépréciés			1	0,3%			186	100%	186	5%
TOTAL		4		5		1		4 033		4 043	

La part des crédits immobiliers garantie par le cautionnement d'une personne morale est sensiblement en baisse (65 % en décembre 2015 contre 68,6 % en décembre 2014). Cette différence se reporte au profit de la part des sûretés réelles, en lien avec l'augmentation des PAS. La quasi intégralité des encours de prêts à la consommation est sans garantie.

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement - Clientèle

(en millions d'euros)		31/12/2015		31/12/2014	
		Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers sains	sans impayé	53 373	99%	52 951	100%
	avec impayés	328	1%	243	
TOTAL SAINS		53 701	100%	53 195	100%
Prêts consommation sains	sans impayé	4 163	98%	3 814	99%
	avec impayés	76	2%	43	1%
TOTAL SAINS		4 239	100%	3 857	100%

La part des encours immobiliers sains sans impayé (99,4%, contre 99,5% en 2014) est très stable. La part des prêts à la consommation avec impayés progresse légèrement de 1,1% à 1,8%.

Actifs financiers en souffrance - Clientèle

31/12/2015 (en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés						Encours dépréciés	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Cautions personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	195	63	34	37		328	513	409	396	1	37
Prêts à la consommation	20	12	11	18	15	76	314		2	71	316
TOTAL	215	75	45	55	15	405	826	409	398	72	353

31/12/2014 (en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés						Encours dépréciés	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	112	56	37	39		243	436	330	320	1	30
Crédits à la consommation	21	22				43	186		1	42	186
TOTAL	133	78	37	39		287	623	330	320	43	216

L'encours déprécié des prêts immobiliers enregistre une hausse de 77 millions d'euros. Une part de cette hausse provient d'un changement de méthode intervenu en 2015 (déclassement en douteux des prêts restructurés précédemment classés en sensibles). Le stock de prêts à la consommation en souffrance présentant des impayés et des encours dépréciés augmente de 161 millions d'euros en 2015 par rapport à 2014.

Analyse des actifs individuellement dépréciés - Clientèle

31/12/2015 (en millions d'euros)	Type de garantie	Créances (a)	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées (b)	Taux de provisionnement actualisé (b/a)
Prêts immobiliers dépréciés	Sureté réelle	262	219	78	30%
	Cautions personnes morales	126	122	10	8%
	Cautions personnes physiques	1			26%
	Sans garantie	27		12	46%
	Douteux par contagion sans impayé	97	90	13	14%
TOTAL		513	431	114	22%
Prêts consommation dépréciés		314	1	149	47%
Comptes ordinaires débiteurs dépréciés et assimilés		129		109	84%

31/12/2014 (en millions d'euros)	Type de garantie	Créances (a)	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées (b)	Taux de provisionnement actualisé (b/a)
Prêts immobiliers dépréciés	Sureté réelle	218	154	71	33%
	Caution personne morale	87	87	8	9%
	Caution personne physique				
	Sans garantie	23		20	87%
	Douteux par contagion sans impayé	108	95	12	11%
TOTAL		436	336	112	26%
Prêts consommation dépréciés		186	1	107	58%
Comptes ordinaires débiteurs dépréciés et assimilés		139		119	85%

Le taux de provisionnement des prêts immobiliers diminue de 26 % à 22 %, notamment en raison du passage en pertes de dossiers provisionnés par BPE. Le taux de provisionnement des comptes ordinaires diminue, passant de 85 % à 84 %.

33.3.2. Risque de crédit sur la clientèle non retail

Les activités de La Banque Postale générant un risque de crédit se situent à deux niveaux :

- dans le cadre de son activité commerciale de financement de l'économie, La Banque Postale a obtenu en septembre 2011 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudential pour proposer des financements destinés aux personnes morales («PMO»). Les principaux segments de clientèle servis sont actuellement, de par les gammes de produits proposées : les entreprises, les collectivités locales, les établissements publics de santé, les bailleurs sociaux et les associations.
- dans le cadre de ses interventions sur les marchés financiers, La Banque Postale se doit aussi de gérer du risque de crédit qui naît des opérations de trésorerie interbancaire comme les dépôts, prêts, pensions (vis-à-vis donc des institutions financières) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés (entreprises, institutions financières, souverains, collectivités locales).

Ces risques se matérialisent sous forme d'engagements bilanciaux, mais aussi hors bilan (garanties, collatéral, investissements des filiales d'assurance de La Banque Postale, partie non tirée des prêts accordés, etc.).

La Banque Postale a retenu une approche prudente et une montée en gamme progressive.

La gamme des financements proposés par La Banque Postale comprend actuellement : la facilité de caisse, l'avance sur subvention, le crédit-bail mobilier, le crédit à moyen terme, les crédits bilatéraux ou syndiqués en faveur des grands clients, le crédit-bail immobilier et l'affacturage.

En 2015, la gamme des financements a été complétée par une offre de découvert à destination des PME de taille significative (> 30 M€ de CA) ou ETI présentant une notation de première qualité.

Depuis 2012, La Banque Postale propose une offre de financement aux clients de l'économie sociale et locale (bailleurs sociaux, mutuelles, collectivités locales et territoriales, établissements publics de santé, associations gestionnaires, associations de proximité) : lignes de trésorerie, financements à moyen-long terme. Depuis 2014, l'offre de financement court terme et moyen-long terme a été élargie aux promoteurs HLM et aux sociétés d'économie mixte.

En 2015, l'offre à destination des bailleurs sociaux et des associations gestionnaires a été élargie avec l'incorporation du Prêt Locatif Social.

Depuis mai 2015, La Banque Postale déploie une offre de dérivés simples sans appel de marge destinée aux grands *corporates*, institutionnels, institutions financières, grandes collectivités locales, établissements public de santé et bailleurs sociaux.

Gestion du risque de crédit

Dispositions générales

Les règles d'octroi et d'engagement de La Banque Postale sont construites dans le respect des articles 111 et 112 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le processus d'instruction et de décision repose sur : des conditions d'éligibilité, une analyse et la détermination d'une note financière spécifique à chaque segment, et dans certains cas le recueil de garanties.

Le dispositif de maîtrise des risques retenu pour l'activité de financement des personnes morales a pour objectif de permettre de détecter les risques à tous les niveaux sur chacun des processus de l'activité (octroi, gestion, recouvrement et provisionnement). Il s'appuie sur les éléments suivants :

- un dispositif complet de comités de crédit à différents niveaux de La Banque Postale et les schémas délégués adaptés à chaque segment ;
- un suivi des risques individuels et d'une base de pilotage des risques globaux.

Pour les PME/TPE et les associations, le processus général d'instruction et de décision est complété par un score de comportement bancaire spécifique.

Pour le secteur public local, La Banque Postale a la possibilité de refinancer auprès de la Caisse Française de Financement Local sa production de prêts moyen et long terme engagée sur les collectivités locales et les établissements publics de santé

En fonction des marchés, les opérations d'un montant unitaire ou total supérieur ou égal à 10 millions d'euros ou à 20 millions d'euros doivent être validées par un membre du Directoire.

En matière d'investissement

En matière d'investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 4-39 du règlement (UE) n°575/2013 du parlement européen et du Conseil.

L'univers de La Banque Postale est généralement limité aux émetteurs et contreparties de la catégorie « *investment grade* », disposant donc à ce titre d'une notation interne au moins égale à BBB-.

La limite de notation minimale est abaissée à BB- (selon les tables de correspondance ACP, BB- correspond à l'échelon de qualité 4 :BB- à BB+ chez Fitch et S&P ; Ba1 à Ba3 Moody's ; 4 à 5 Coface ; 4 à 5+ Fiben) dans certains cas spécifiques, en particulier dans le cadre du développement de l'activité de financement aux grands clients entreprises et au secteur public local, à condition que la banque entretienne une relation commerciale suivie ou sur autorisation du Directoire.

La Banque Postale ne peut réaliser d'opérations de pension, de prêts de titres ou d'instruments financiers à terme l'exposant à un risque de contrepartie que s'il existe, au préalable, une Convention Cadre ISDA ou FBF, assortie de clauses de collatéralisation. Les aspects quantitatifs renseignés dans ces conventions (instruments concernés, seuil et fréquence des appels de marge, franchises, etc.) font l'objet d'une validation par la Direction des risques Groupe.

En cas de dégradation significative du risque, les émetteurs et contreparties concernées font l'objet d'un suivi attentif en Comité *Watch List* avec information au Comité de pilotage des risques Groupe.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur zone géographique, de leur secteur d'activité, de leur type d'établissement ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité de pilotage des risques Groupe. Cette instance valide également une liste de pays autorisés et une liste de devises autorisées.

Exposition aux risques de crédit auprès de la clientèle de personnes morales

Catégorie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					TOTAL
	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. publique	Titrisation	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	226	9 203	1 051			10 480
Actifs financiers disponibles à la vente	3 737	9 471	2 132	263	7	15 610
Prêts et créances sur établissements de crédit	79 715	3 374				83 089
Prêts et créances sur la clientèle	1 281	2	9 003	4 153	381	14 819
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	22 319	1 831		8		24 158
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	107 277	23 881	12 186	4 424	388	148 156

Notation <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				TOTAL	
	AAA	AA	A	Autres		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			1 170	5 557	3 753	10 480
Actifs financiers disponibles à la vente		1 230	3 599	6 115	4 666	15 610
Prêts et créances sur établissements de crédit		190	81 634	831	433	83 089
Prêts et créances sur la clientèle		234	858	4 321	9 406	14 819
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		1 313	22 026		819	24 158
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION		2 968	109 288	16 824	19 076	148 156

Zone géographique	31/12/2015			
	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 605	3 180	1 695	10 480
Actifs financiers disponibles à la vente	6 513	4 772	4 326	15 610
Prêts et créances sur établissements de crédit	82 789	61	239	83 089
Prêts et créances sur la clientèle	14 225	264	330	14 819
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	18 838	4 508	812	24 158
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	127 969	12 785	7 402	148 156

Catégorie	31/12/2014					TOTAL
	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. publique	Titrisation	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	783	7 556	1 038			9 377
Actifs financiers disponibles à la vente	2 873	7 999	2 132	88	8	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit	79 223	4 092				83 314
Prêts et créances sur la clientèle	162	400	4 906	3 890	499	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	26 463	1 823		11		28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	109 504	21 870	8 076	3 990	507	143 946

Notation	31/12/2014				TOTAL	
	AAA	AA	A	Autres		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			978	5 875	2 524	9 377
Actifs financiers disponibles à la vente		1 562	2 822	4 538	4 180	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit			80 826	1 446	1 042	83 314
Prêts et créances sur la clientèle		290	578	1 610	7 379	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		1 210	24 684	849	1 552	28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	3 063	109 888	14 318	16 676		143 946

Zone géographique	31/12/2014			
	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 561	2 712	1 104	9 377
Actifs financiers disponibles à la vente	5 998	4 728	2 375	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit	82 340	947	26	83 314
Prêts et créances sur la clientèle	9 487	351	19	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	21 510	5 921	866	28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	124 896	14 659	4 390	143 946

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs de bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des États de la zone Euro. La part des émetteurs souverains dans ce portefeuille est de 92%. De plus, les émetteurs bénéficiant d'une notation de rang 1 (AAA à AA-) représentent 97% des positions du portefeuille.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent essentiellement des titres. Les émetteurs

bancaires représentent l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat (88% des positions du portefeuille).

Il s'agit d'actifs de bonne qualité principalement localisés en France.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôts ou de prêts / emprunts de titres.

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

À fin décembre 2015, La Banque Postale dispose de 3,4 milliards d'euros de dépôts interbancaires. Les dépôts réalisés avec la Caisse des dépôts (reclassée en catégorie « Souverain » depuis le 1^{er} janvier 2014 conformément à la réglementation CRDIV), en adossement des fonds collectés sur les livrets de développement durable, livrets A et LEP s'élèvent à 75,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêts / mises en pensions de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne traite ces instruments qu'après finalisation d'un contrat-cadre qui inclut la mise en place d'un collatéral. Pour cette raison, le risque de crédit sur les opérations de *repo/reverse repo* est extrêmement faible au 31 décembre 2015.

Le risque Secteur public local

Il s'agit avant tout d'un risque collectivités locales puisque La Banque Postale a priorisé le lancement de son activité de financement sur ce marché en juin 2012. L'activité de financement des établissements publics de santé et bailleurs sociaux a été lancée progressivement sur 2013.

Au 31 décembre 2015, 8,5 milliards d'euros d'autorisations ont été données sur le secteur public local pour une utilisation de 4,5 milliards d'euros. Près de 3,4 milliards d'euros de prêts moyen et long terme ont été cédés à CAFFIL en 2015 et n'apparaissent donc pas dans ces chiffres.

Le risque Entreprises

Au 31 décembre 2015, l'exposition de La Banque Postale sur les entreprises a fortement augmenté en raison du développement de La Banque Postale sur le crédit aux entreprises et de la diversification recherchée des émetteurs sur lesquels investit La Banque Postale.

L'encours sur les opérations immobilières et les opérations de financement d'actifs est en forte progression.

94% des encours sur les entreprises notées faisant l'objet d'un investissement en titres sont notés au moins BBB-. Parmi les entreprises les moins bien notées dans le portefeuille, une grande vigilance est portée sur les conditions permettant de mitiger le risque : garanties, clauses permettant de limiter la détérioration éventuelle du risque de crédit des contreparties, covenants financiers, rang de séniorité.

La majorité de ces engagements repose sur des entreprises françaises.

Risque de crédit sur les opérations auprès de la clientèle de personnes morales

31/12/2015	Bilan brut		Hors bilan brut		Exposition totale	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations de location financement	1 568	89%	201	11%	1 770	11%
Crédits au secteur public local	4 495	53%	3 980	47%	8 476	52%
Prêts aux autres personnes morales	3 561	66%	1 816	34%	5 377	33%
Affacturation et créances commerciales	146	100%			146	1%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	183	33%	379	67%	562	3%
TOTAL	9 954	61%	6 376	39%	16 330	100%

31/12/2014	Bilan brut		Hors bilan brut		Exposition totale	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations de location financement	953	87%	137	13%	1 090	8%
Crédits au secteur public local	3 597	46%	4 185	54%	7 782	58%
Prêts aux autres personnes morales	1 915	51%	1 844	49%	3 758	28%
Affacturation et créances commerciales	38	100%			38	
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	137	21%	502	79%	640	
TOTAL	6 640		6 668		13 308	95%

Garanties obtenues sur les crédits octroyés aux personnes morales

31/12/2015 <i>(en millions d'euros)</i>		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Location financement	Sains			207	13%	23	1%	1 338	85%	1 568	100%
	Dépréciés							4	92%	5	
TOTAL				207		23		1 343		1 573	
Crédits au secteur public local	Sains			44	1%			4 451	99%	4 494	100%
	Dépréciés							1	100%	1	
TOTAL				44				4 452		4 495	
Crédits aux autres personnes morales	Sains	727	20%	1 543	43%	1		1 288	36%	3 560	100%
	Dépréciés							1	82%	1	
TOTAL				727		1 543		1 289		3 561	
Affacturation et créances commerciales	Sains			12	8%			133	91%	145	99%
	Dépréciés							1	97%	1	1%
TOTAL				12				134		146	

31/12/2014 <i>(en millions d'euros)</i>		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Location financement	Sains			177	19%	15	2%	756	80%	948	100%
	Dépréciés							4	94%	5	
TOTAL				177		15		761		953	
Crédits secteur public local	Sains			17				3 579	100%	3 597	100%
	Dépréciés										
TOTAL				17				3 579		3 597	
Crédits autres personnes morales	Sains	288	15%	467	24%			1 160	61%	1 915	100%
	Dépréciés										
TOTAL				288		467		1 160		1 915	
Affacturation et créances commerciales	Sains			12	31%			26	69%	38	100%
	Dépréciés										
TOTAL				12				26		38	

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement – Personnes morales

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2015		31/12/2014	
		Encours	%	Encours	%
Opérations location financement saines	sans impayé	1 562	100%	948	100%
	avec impayés	6			
TOTAL		1 568		948	
Crédits au secteur public local sains	sans impayé	4 492	100%	3 594	100%
	avec impayés	3		3	
TOTAL		4 494		3 597	
Prêts aux autres personnes morales sains	sans impayé	3 560	100%	1 915	100%
	avec impayés				
TOTAL		3 560		1 915	
Affacturation et créances commerciales sains	sans impayé	124	85%	29	76%
	avec impayés	22	15%	9	24%
TOTAL		145		38	

Actifs financiers en souffrance – Personnes morales

31/12/2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés					Encours dépréciés	Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Opérations de location financement	4	2				6	5				8
Crédits au secteur public local	1	2				3	1				
Affacturation et créances commerciales	18	4				22	1				
Prêts aux autres personnes morales							1				1
TOTAL	23	7				30	8				10

31/12/2014 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés					Encours dépréciés	Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Opérations de location financement							5				5
Crédits au secteur public local	3					3					
Affacturation et créances commerciales	6	3				9					
Prêts aux autres personnes morales							1				1
TOTAL	9	3				12	6				6

Analyse des actifs individuellement dépréciés – Personnes morales

31/12/2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Type de garantie	Créances (a)	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées (b)	Taux de provisionnement actualisé (b/a)
Opérations de location financement dépréciées	Sureté réelle				
	Cautions personnes morales	2		1	29%
	Cautions personnes physiques				
	Sans garantie	3		1	41%
	Douteux par contagion sans impayé				
TOTAL		5		2	36%

31/12/2014 <i>(en millions d'euros)</i>	Type de garantie	Créances (a)	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées (b)	Taux de provisionnement actualisé (b/a)
Opérations de location financement dépréciées	Sureté réelle				
	Cautions personnes morales	1			
	Cautions personnes physiques				
	Sans garantie	3		2	53%
	Douteux par contagion sans impayé				
TOTAL		5		2	37%

Titrisations

La Banque Postale a une exposition de 388 millions d'euros sur les titrisations qui se répartissent en prêts et créances sur la clientèle (381 millions d'euros) et en actifs financiers disponibles à la vente (7 millions d'euros).

Un investissement a été réalisé en 2011 avec BPI France Financement, en adossement des livrets A et LDD. Depuis cette date, seulement trois autres investissements ont été conclus par la salle des marchés de La Banque Postale, un premier dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir du

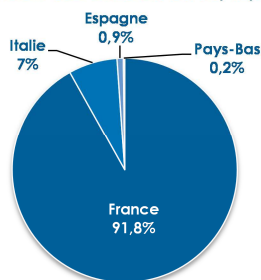
Syndicat des Transports d'Ile-de-France ; un deuxième dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir de pharmacies italiennes et un troisième dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir d'EDF.

Enfin, les autres investissements sur cette classe d'actifs ont été apportés à La Banque Postale lors de sa création en 2006 et sont gérés en extinction depuis lors. Ces autres investissements représentent une exposition marginale d'environ 1% de l'exposition sur cette catégorie d'émetteurs.

Pour ces raisons, le portefeuille de titrisation est de bonne qualité : toutes les tranches sur lesquelles La Banque Postale a investi depuis 2011 bénéficient d'une notation de rang 1 et près de 92 % des positions sont détenues en France.

La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2015

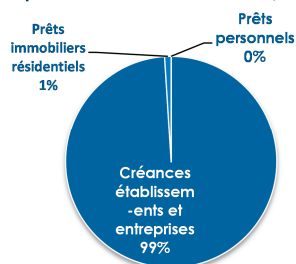


Au 31 décembre 2015, La Banque Postale a connaissance d'une dégradation notable de la qualité de crédit d'un seul programme de son portefeuille de titrisations, qui représente toutefois une exposition marginale (environ 0,2%) de l'encours de titrisation.

La partie la plus importante de l'encours de titrisation est constituée de créances auprès des établissements et entreprises liées à la titrisation de BPI France Financement. La Banque Postale reçoit un reporting sur l'ensemble des créances de cette titrisation en ligne à ligne.

La répartition de l'encours de titrisation de La Banque Postale par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2015



Risque de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme. L'exposition est mesurée par la méthode de la valeur présente.

Ces opérations ont lieu principalement avec des contreparties bancaires. Dans ce cadre, elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des risques de crédit entreprises, secteur public et institutions, sont peu significatifs.

La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « *plain vanilla* ».

Au 31 décembre 2015, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 500 millions d'euros.

Risque de concentration par bénéficiaire

La réglementation sur les grands risques est appliquée conformément aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement publiées au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil), et entrée en application le 1^{er} janvier 2014. Elle prévoit que les établissements doivent respecter la limite suivante : le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets du groupe.

Au 31 décembre 2015, aucun bénéficiaire ne dépassait cette limite.

33.3.3. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales, les administrations centrales et entreprises bénéficiant d'une garantie de l'État.

Les expositions du secteur Assurances étant très peu significatives, elles ne sont pas représentées distinctement.

Les expositions présentées ci-dessous reprennent les expositions des filiales détenues à 50% et plus.

EXPOSITIONS SOUVERAINES

La Banque Postale ne détient pas d'exposition sur Chypre, la Hongrie et l'Égypte.

(en millions d'euros)	Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés	Total expositions directes ^(a)	Prises en pension	Hors bilan ^(b)	Total expositions directes et indirectes ^(c)	Exposition en %
Grèce								
Irlande								
Italie	563			563	247		809	2,4%
Portugal								
Espagne	290			290	389		679	2,0%
TOTAL GIPEs	853			853	636		1 489	4,3%
Allemagne	2 134		6	2 140	73	2 337	4 551	13,2%
Autriche	1			1	8		9	0,0%
Belgique	2 206			2 206	23		2 229	6,5%
France	18 032	645	28	18 706	3 146	1 007	22 858	66,4%
Grande-Bretagne								
Luxembourg	18			18			18	0,1%
Pays Bas	408		3	411	27	664	1 102	3,2%
Pologne	23			23	25		49	0,1%
Supra-national	573			573			573	1,7%
TOTAL EUROPE	23 396	645	37	24 078	3 302	4 008	31 388	91,2%
Reste du monde	1 262			1 262	283		1 545	4,5%
TOTAL	25 511	645	37	26 193	4 221	4 008	34 422	100%

(a) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(b) Les opérations hors bilan incluent les forward bonds (prix à terme).

(c) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS AUX GIPE ^(a)

(en millions d'euros)	Décembre 2014		Dépréciation	Échéances	Cessions	Acquisitions	Transfert	Décembre 2015	
	Nominal	Valeur au bilan						Nominal	Valeur au bilan ^(b)
Grèce									
Irlande	2	2			(2)				
Italie	54	63		(1)				53	63
Portugal									
Espagne	396	416			(391)			5	7
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	451	481		(1)	(393)			58	70
Grèce									
Irlande									
Italie	1 082	1 107		(585)				497	500
Portugal									
Espagne	431	434		(149)				283	284
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 513	1 541		(734)				779	783
Grèce									
Irlande									
Italie									
Portugal									
Espagne									
PRÊTS & CRÉANCES									
Grèce									
Irlande									
Italie									
Portugal									
Espagne									
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT									

(a) Expositions directes : Encours (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre ne comprenant pas les expositions indirectes que sont les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

(b) Les gains et pertes latents sont de 11 millions d'euros. Les titres sont classés en N1. Aucune dépréciation n'est constatée sur les stocks au 31 décembre 2015.

REPRÉSENTATION PAR MATURITÉ

31/12/2015	Total	Durée restante en années						
(en millions d'euros)		1	2	3	4	5	<10	>10
Grèce								
Irlande								
Italie	563	184		274	67	4	20	15
Portugal								
Espagne	290	284					3	3
TOTAL	853	467		274	67	4	23	18

EXPOSITIONS NON SOUVERAINES DE CERTAINS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

(en millions d'euros)	Bancaire	Corporate	Administration publique	Titrisation	TOTAL
Grèce					
Irlande		92			92
Italie	254	173			427
Portugal	1	7			8
Espagne	738	115			854
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	993	388			1 381
Grèce					
Irlande					
Italie					
Portugal					
Espagne					
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE					
Grèce					
Irlande	30				30
Italie	5				5
Portugal					
Espagne					
PRÊTS & CRÉANCES	36				36
Grèce					
Irlande		13			13
Italie	842	115			957
Portugal					
Espagne	567	110			677
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 409	238			1 647

33.4 Risque de liquidité

La supervision du risque de liquidité relève principalement du Comité ALM. Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur de l'activité banque de détail, du Directeur des risques et du Directeur du contrôle de gestion. Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.

Il suit les indicateurs de liquidité, et anticipe leur évolution à venir, compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

Mesure du risque

Au 31 décembre 2015, La Banque Postale présente toujours un excédent de ressources clientèles au regard de ses emplois. Cependant, la proportion des crédits clientèle a augmenté et représente désormais 43% des dépôts clientèle, grâce au développement des crédits aux personnes morales, notamment au secteur public local.

La Banque Postale est principalement exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, en emplois à long termes que sont les crédits immobiliers aux particuliers, les crédits aux personnes morales, ainsi que les titres de créances.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits à la clientèle permet de

constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente, et autres actifs à court terme tels les titres détenus par la trésorerie. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

Gestion du risque et limites

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

Risque de liquidité de la trésorerie

- Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
- Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement de la trésorerie.
- Montant et période d'observation fixés en Comité de pilotage des Risques Groupe.

La limite de liquidité court terme est fixée en adéquation avec le dispositif Bâle III. Il s'agit d'une limite à 30 jours qui compare le besoin de liquidité sur 30 jours par rapport au coussin d'actifs liquides. Ce besoin de liquidité ne doit pas dépasser le coussin d'actifs liquides disponibles.

Risque de liquidité structurel

- Lié à l'évolution de la structure de bilan de La Banque Postale.
- Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
- Gestion de ce risque déléguée au Comité ALM dans le respect des principes et limites définies par le Comité des risques.

Ce risque est mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long terme qui correspond à un écoulement statique du

passif et de l'actif. Il s'agit d'évaluer la capacité de la banque à honorer ses échéances contractuelles, sous l'hypothèse d'un arrêt total de l'activité commerciale. D'autres hypothèses conservatrices sur les amortissements (« écoulements ») des éléments de bilan (et hors bilan) sont prises. Cet indicateur donne une estimation très prudente de la position de liquidité de la banque, avec un haut degré de confiance.

La limite d'impasse nette de liquidité (ressources – emplois) est de zéro sur les plots 1 an, 3 ans, et 5 ans. La Banque Postale s'impose de disposer d'un excédent de passif.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Fonds propres net des immobilisations	In fine
Dettes	Date contractuelle ou date du <i>call</i>
Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	Convention d'écoulement
Plan Épargne Logement	Écoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Date contractuelle
Crédits immobiliers	Échéancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	Production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires / Dépôts	Échéancier contractuel non éligible aux opérations de refinancement BCE, net de la limite de la mise en pension de la trésorerie
Engagements hors-bilan	Convention d'écoulement

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision régulière de manière à les ajuster *a minima* au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement, etc.).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie effective de la production nouvelle de crédits (remboursements anticipés).

Exposition au risque

La Banque Postale a poursuivi en 2015 une gestion prudente de sa liquidité. Celle-ci s'est concrétisée par des excédents sur toute l'année, confortés par la qualité des actifs financiers détenus.

Risque de liquidité court terme

Le risque de liquidité réglementaire court terme est mesuré depuis 2015 via le LCR, un indicateur qui confirme la situation excédentaire de liquidité court terme selon les préconisations Bâloises.

Cet indicateur a toujours été supérieur à 100% en 2015, au-dessus de la limite réglementaire à respecter de 60%.

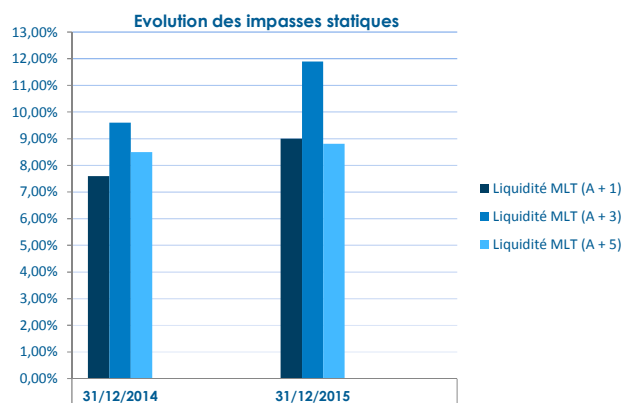
Les stress tests internes de liquidité ont été enrichis en 2015 (stress test sur le collatéral et le risque crédit souverain) et permettent de documenter la robustesse de la Banque vis-à-vis du risque de liquidité.

Risque de liquidité long terme

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité, construite par différence entre les écoulements statiques stressés des passifs (convention d'écoulement) et des actifs. La limite sur l'indicateur de liquidité structurel a été respectée en permanence en 2015.

Les maturités sur lesquelles porte le calcul sont les suivantes : 1 an, 3 ans et 5 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des Comités des risques et comités ALM.

Impasse de liquidité entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015



Une impasse positive sur une maturité signifie que la banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure.

L'impasse de liquidité positive sur les maturités inférieures à 5 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cet excédent de liquidité est par ailleurs renforcé par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque.

Le dispositif de limite de liquidité est complété de scénarios de stress parmi lesquels une perte de liquidité due à des stress de taux d'intérêt ou de prime de crédit.

La ventilation des échéances des emplois et ressources par durée restant à courir est détaillée dans la note 38.2.

Technique de réduction du risque

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- Un programme de 20 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titres émis varie

entre 15 % et 30 % du programme, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la clientèle institutionnelle.

- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN mis à jour à l'été 2015. Ce programme est utilisé à moins de 10 % pour de la dette senior et à hauteur de 15% pour de la dette Tier 2 à fin 2015.
- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Ce programme est utilisé à hauteur de 30% à fin 2015.
- Un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, principalement constitué d'obligations d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables. À fin 2015, cette réserve de liquidité représentait 24 milliards d'euros, et constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension.
- Un accès au marché interbancaire.

33.5 Risque de taux

La supervision du risque de taux relève principalement du Comité ALM.

Le Comité ALM suit les indicateurs de taux et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

Mesure du risque

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures ;
- ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (sensibilité des marges futures) et sur la valeur actualisée des flux futurs (sensibilité de la VAN).

Ces sensibilités sont établies avec des scénarios de taux déterministes. En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en terme d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux ;
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision

spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

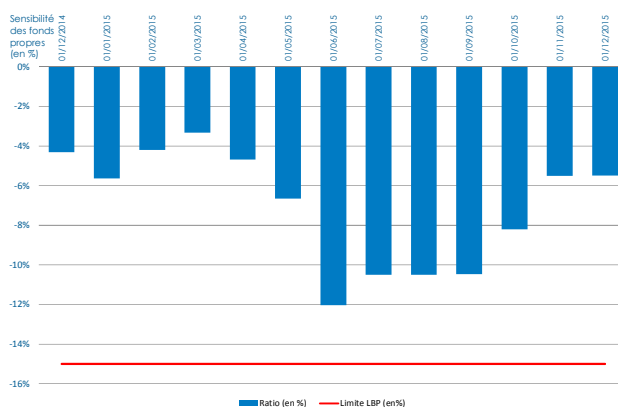
Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres.
- Les scénarios de stress, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Gestion du risque

Le pilotage du risque de taux est assuré soit par des investissements en actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers, soit par des instruments dérivés, de type fermes ou optionnels.

Exposition au risque – Évolution mensuelle de la sensibilité de la valeur (RTIG) sur un an



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, la hausse des taux d'intérêts instantanée et parallèle appliquée pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bps. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle. Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarios validés par le Comité ALM de la banque.

La sensibilité au risque global de taux a atteint son plus haut niveau en absolu en juin 2015 avec une sensibilité de l'impasse de taux à 12% pour une limite interne de 15% (cette limite est fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle). Cette volatilité du RTIG s'explique par la volatilité du niveau de la courbe des taux, particulièrement marquée par l'échéance de juin 2016.

33.6 Risque de marché

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de

gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 102 à 104 Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

En matière de gestion des risques de marché, La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, de *spread* de crédit et aux marchés actions. Les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, les risques de volatilité, ou les risques sur matières premières sont modérés.

Mesure du risque

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value at Risk* (99%, 1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité de pilotage des risques Groupe.

La VaR est un indicateur de risque largement utilisé par l'industrie bancaire et financière pour mesurer le degré d'exposition au risque de marché d'un portefeuille d'instruments financiers.

La VaR de La Banque Postale recouvre non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le «risque spécifique de taux»: le risque de *spread* de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*scaling factor*) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans ses livres.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

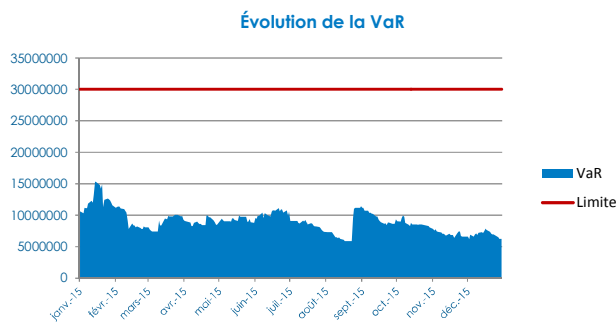
La Direction des risques procède à une analyse *ex-post* (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

Exposition au risque

La VaR de La Banque Postale recouvre non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).

Le périmètre de suivi de la VaR a évolué en 2015 pour mieux refléter l'exposition aux risques de marché de la banque. L'indicateur principal de VaR est maintenant calculé sur la salle des marchés. Les contributions par facteur de risque sur ce périmètre ont été calculées à partir du 1^{er} janvier 2015.



(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
VaR	6,3	10,5
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	1,7	8,8

Contribution des facteurs de risques de la VaR		31/12/2015
(en millions d'euros)		
Taux d'intérêt		3,1
Spreads de crédit		3,4
Change		1,7
Marchés action		4,2
Volatilité		
TOTAL		6,3

Statistiques sur l'exercice 2015			
(en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR	9,0	5,9	15,3
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	2,4	0,7	14,2

La VaR de La Banque Postale est sur une tendance baissière principalement du fait d'une réduction de la volatilité.

NOTE 34 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories
- 34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 34.4 Instruments financiers de couverture
- 34.5 Reclassements d'actifs financiers
- 34.6 Compensation des dérivés

34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, ainsi que leur répartition selon les catégories prévues par IAS 39 :

(en millions d'euros)	31/12/2015		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
ACTIFS									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	73 628	76 159				73 628			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 102	82 436				83 102			
Portefeuille de titres	51 542	54 517	10 704		15 379		24 158		1 301
Autres actifs financiers courants	1 486	1 486				1 380			106
Actifs non bancaires									
Autres actifs financiers non courants	707	707	245		389	73			
Créances clients et autres créances	3 737	3 737				3 737			
Autres actifs financiers courants	485	485	347		111	27			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 457	2 457	2 457						
PASSIFS									
Passifs bancaires									
Dettes envers les établissements de crédit	15 741	15 148						15 741	
Opérations avec la clientèle	171 384	171 807						171 384	
Dettes représentées par un titre et autres	14 717	14 846	322	5		1 020		10 489	2 881
Passifs non bancaires									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 313	7 973	24	2 035				4 751	502
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 652	4 652						4 652	

(en millions d'euros)	31/12/2014		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
ACTIFS									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	67 857	71 508				67 857			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 315	83 564				83 315			
Portefeuille de titres	52 541	56 120	9 673		12 985		28 297		1 587
Autres actifs financiers courants	1 521	1 521				1 345			177
Actifs non bancaires									
Autres actifs financiers non courants	831	831	472		262	66			31
Créances clients et autres créances	3 303	3 303				3 303			
Autres actifs financiers courants	383	383	163		154	46			20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 389	1 389	514			875			
PASSIFS									
Passifs bancaires									
Dettes envers les établissements de crédit	15 157	15 735						15 157	
Opérations avec la clientèle	167 251	170 492						167 251	
Dettes représentées par un titre et autres	15 143	14 864	327	5		1 591		10 903	2 316
Passifs non bancaires									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 005	7 800	50	2 096				4 858	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 321	4 321						4 321	

34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

34.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

34.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la

comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des *futures* est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts, etc.), les dépôts-repo.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ils sont considérés comme de niveau 3.

Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible duration (obligation pour le client de redevenir créateur en moins d'un mois).
- La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrable de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (*via* l'option « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

Tous ces instruments sont considérés comme de niveau 2, les paramètres les plus significatifs au regard de la valeur de marché de ces instruments étant considérés comme observables indirectement.

34.2.3 Classement hiérarchique des évaluations à la juste valeur comptabilisées au bilan

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

(en millions d'euros)	31/12/2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Effets publics et valeurs assimilées	226		
Obligations et autres titres à RF	2 366	7 815	
Actions et autres titres à RV	74		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 666	7 815	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		546	
Instruments dérivés de cours de change		2	
Instruments dérivés sur actions et indices		6	
Dérivés de transaction		555	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		1 126	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		1 126	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		102	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		102	
Effets publics et valeurs assimilées	3 130	35	
Obligations et autres titres à RF	10 556	281	
Actions et autres titres à RV	902	277	197
Titres de participation non consolidés			231
Actifs financiers disponibles à la vente	14 588	593	429
ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Autres actifs financiers non courants		418	58
Créances clients et autres créances		3 737	
Autres actifs financiers courants	192	293	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	806	1 651	
PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Dettes représentées par un titre		5	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		5	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		559	
Instruments dérivés de cours de change		56	
Autres instruments dérivés		29	
Instruments dérivés de crédit		2	
Instruments dérivés sur actions et indices		8	
Instruments dérivés de transaction		653	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		326	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		326	
PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 313	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 652	

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 5,9 millions d'euros (un titre à revenus fixes dont les prix ne sont plus représentatifs d'un prix coté sur le marché actif) et 49,5 millions d'euros (suite à l'affinement de la méthode de classement en hiérarchie de juste valeur de dérivés de taux d'intérêts).

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 1,6 millions d'euros (un titre à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert du niveau 3 vers le niveau 1 : 8,1 millions d'euros (passage en Mark to Market d'un titre à revenu variable).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Effets publics et valeurs assimilées	783		
Obligations et autres titres à RF	2 803	5 746	
Actions et autres titres à RV	45		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 631	5 746	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		279	
Instruments dérivés de cours de change		11	
Instruments dérivés sur actions et indices		6	
Dérivés de transaction		297	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		1 359	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		1 359	
Instruments dérivés de taux d'intérêts	96	77	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	96	77	
Effets publics et valeurs assimilées	2 177	36	
Obligations et autres titres à RF	8 766	661	
Actions et autres titres à RV	963	265	116
Titres de participation non consolidés			118
Actifs financiers disponibles à la vente	11 905	962	234
ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Autres actifs financiers non courants	190	491	33
Créances clients et autres créances		3 303	
Autres actifs financiers courants	273	110	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	1 386	
PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Dettes représentées par un titre		5	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		5	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		282	
Instruments dérivés de cours de change		1	
Autres instruments dérivés		27	
Instruments dérivés sur actions et indices		18	
Instruments dérivés de transaction		327	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		432	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		432	
PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 005	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 321	

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat sur option	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	TOTAL
Ouverture					234	234
Gains et pertes enregistrés en résultat					(2)	(2)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					116	116
Achats					66	66
Ventes					(13)	(13)
Autres mouvements					35	35
Transferts vers ou hors niveau 3					(7)	(7)
CLÔTURE					429	429

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2015	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres			
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	1 924			(181)		1 743
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	734					734
Actifs disponibles à la vente	277		22		135	434
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		(78)				(78)
Opérations de couverture	190	4				194
TOTAL	3 125	(74)	22	(181)	135	2 833

2014	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres			
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	1 927			(163)		1 764
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 003					1 003
Actifs disponibles à la vente	199		58		130	387
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		19				19
Opérations de couverture	100					100
TOTAL	3 229	19	58	(163)	130	3 273

- (a) Correspond au net des « Intérêts et produits assimilés » et des « Intérêts et charges assimilés » figurant dans le PNB (cf. note 7).
 (b) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes sur opérations nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».
 (c) Correspond au montant constaté dans la variation des capitaux propres de l'année.
 (d) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

34.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Les effets sur les comptes consolidés de la couverture de juste de valeur des emprunts obligataires sont décrits en note 30.

Activités bancaires

Les instruments dérivés de couverture des activités bancaires (voir note 2.14.6) se décomposent de la façon suivante :

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture d'investissement net en devises		TOTAL	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>(en millions d'euros)</i>								
Dérivés de taux								
31/12/2014	1 359	432	174				1 533	432
31/12/2015	1 126	310	102	16			1 228	326

34.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états

financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale.

Ces reclassements avaient été réalisés à la juste valeur en date du 1^{er} juillet 2008. Au 31 décembre 2015, les justes valeurs ne sont pas significatives.

Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé en 2015 et 2014.

34.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

34.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2015	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
				Instruments dérivés D	Cash collatéral E	
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	311		311	18	293	0
Instruments financiers dérivés passifs	18		18	18		0
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés						
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	6		6		6	0

2014	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
				Instruments dérivés D	Cash collatéral E	
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	388		388	28	353	7
Instruments financiers dérivés passifs	37		37	28	12	
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés						
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	13		13		12	

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadre afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des

dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

34.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2015	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 035		11 035	541	1 223		9 271
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 784		1 784	541	1 223		20
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	160 654	3 924	156 730	118	37	3 526	153 048
Dont mises en pension	7 606	3 924	3 682	118	37	3 526	1
Comptes de régularisation et autres actifs	3 163		3 163	1			3 162
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	1			4
Autres actifs non soumis à compensation	47 779		47 779				47 779
TOTAL ACTIF	222 632	3 924	218 708	661	1 260	3 526	213 261
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	984		984	541	405		38
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	979		979	541	405		33
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	191 436	3 924	187 512	118	236	16 522	170 637
Dont opérations de pension	20 802	3 924	16 878	118	236	16 522	2
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	21 068		21 068				21 068
TOTAL PASSIF	213 488	3 924	209 564	659	641	16 522	191 742

2014	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 674		9 674	587	1 201		7 886
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 829		1 829	587	1 201		42
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	155 359	4 188	151 171	532		2 716	147 923
Dont mises en pension	7 436	4 188	3 248	532		2 716	0
Comptes de régularisation et autres actifs	2 287		2 287	3			2 284
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	3			2
Autres actifs non soumis à compensation	49 707		49 707				49 707
TOTAL ACTIF	217 027	4 188	212 839	1 123	1 201	2 716	207 800
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	764		764	587	130		47
Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5		5				5
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	736		736	587	130		19
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	187 256	4 188	183 067	532	91	15 645	166 798
Dont opérations de pension	20 562	4 188	16 374	532	91	15 645	105
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	20 400		20 400				20 400
TOTAL PASSIF	208 420	4 188	204 232	1 119	221	15 645	187 246

NOTE 35 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public

35.1.1 Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre chargé de l'Industrie, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise a été signé le 1^{er} juillet 2013 entre La Poste et l'État pour la période 2013-2017. Ce contrat met à jour les engagements respectifs de La Poste et de l'État pour les cinq prochaines années, notamment :

- Le maintien des missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal, le transport et distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, avec pour ces trois dernières missions le maintien du principe de compensation des coûts.
- Une trajectoire de qualité de service renforcée.
- Des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies.
- La mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

35.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits	543	591
Charges		
Créances	51	146
Dettes	134	122

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (5,1 millions d'euros en 2014). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité Exécutif.

NOTE **36** ENTITÉS STRUCTURÉES

- 36.1 Entités structurées consolidées
36.2 Entités structurées non consolidées

36.1 Entités structurées consolidées

En application des normes IFRS 10 et 11, et au regard des seuils de consolidation, le Groupe consolide une entité structurée, le FCT Elise 2012.

L'entité FCT Elise 2012 a fait son entrée dans le périmètre de consolidation en octobre 2012. Il s'agit d'un fonds français dont la dette est détenue à 95% par La Banque Postale et à 5% par le Crédit Foncier de France. Ce fonds porte à son actif des prêts à taux zéro accordés à une clientèle de particuliers de La Banque Postale avant 2010 (date du lancement de la commercialisation du prêt à taux zéro dans le bilan de la banque).

Il représente au 31 décembre 2015 un total bilan d'environ 597 millions d'euros. Ce fonds est consolidé en intégration globale.

36.2 Entités structurées non consolidées

Au 31 décembre 2015, le Groupe a identifié les deux familles suivantes d'entités structurées non consolidées : titrisation et gestion d'actifs.

Entités structurées avec liens financiers

Les entités structurées dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers présentent les caractéristiques suivantes :

Par nature d'activité <i>(valeurs comptables en millions d'euros)</i>	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan	28	3
Dérivés		
Instruments de capitaux propres		
Titres de créances		
Prêts et avances	28	3
Capitaux propres et passifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan	N/S	N/S
Éléments hors bilan		
Revenus et pertes		24
Revenus récurrents		24
Revenus non récurrents		
Pertes encourues		

L'exposition maximale au risque de perte est la plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Concernant les fonds gérés par l'entité La Banque Postale SAM et étant donné la structuration des dérivés, la garantie ne s'exerce qu'en cas de défaut des fournisseurs de swaps de performance. Les contreparties sont des contreparties de marché et le risque de défaut peut être considéré comme faible.

La Banque Postale a délivré une garantie en capital à deux fonds du Groupe qui avaient été impactés par la restructuration de la dette grecque. Un premier fond est venu à échéance en janvier 2014, le second le 16 janvier 2015, sans impact sur le résultat.

Entités structurées sans liens financiers

Sont définis comme sponsor les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe : La Banque Postale SAM, La Banque Postale AM, Caffil, Tocqueville, Ciloger et Fédérés.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 93,7 millions d'euros et sont principalement composés de 84,5 millions d'euros de frais de gestion.

NOTE 37 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 37.1 Engagements de location
- 37.2 Engagements des activités bancaires
- 37.3 Autres engagements donnés
- 37.4 Autres engagements reçus
- 37.5 Autres engagements
- 37.6 Passifs éventuels

37.1 Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le Groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Moins de 1 an	561	533
Entre 1 et 5 ans	1 155	993
Plus de 5 ans	625	459
TOTAL	2 342	1 986

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 723 millions d'euros en 2015 (677 millions d'euros en 2014).

37.2 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	137	200
en faveur de la clientèle	17 132	17 747
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	292	370
en faveur de la clientèle ^(a)	2 775	3 066
Engagements sur titres à livrer	1 405	1 040
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	1 472	2 552
reçus de la clientèle	901	740
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	27 924	29 352
reçus de la clientèle	10 279	8 687
Engagements sur titres à recevoir	387	108
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	7 346	6 659
Autres engagements reçus ^(d)	633	5

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du Groupe.

(b) Dont engagements donnés (1 375 millions d'euros) et reçus (1 351 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2015, 5 692 millions d'euros (3 995 millions d'euros en 2014) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

(d) Collatéral reçu sur titres.

Engagements relatifs au Crédit Logement

- Le Groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 9,95 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.
- Le Groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2015 à 292 millions d'euros.

Juste valeur des actifs reçus en garantie et dont le Groupe peut disposer

La juste valeur des titres reçus en pension livrée s'élève à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Les appels de marge sur les titres mis en pension et les dérivés représentent un montant de 1,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

37.3 Autres engagements donnés**37.3.1 Cautions, avals et garanties**

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2015.

37.3.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.
- cession des actions des franchises détenues.
- option exerçable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord.
- l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

37.3.3 Engagements liés à la cession des sociétés DPD Bulgarie et DPD Roumanie

Dans le cadre de la cession des sociétés DPD Bulgarie et DPD Roumanie en novembre 2014, GeoPost SA a donné un ensemble de garanties à l'acquéreur, comprenant notamment :

- garanties de la propriété des titres et garanties fiscales et sociales, pour une période de 60 mois
- garanties concernant la conformité des états financiers publiés au 31 décembre 2013 et au 30 mars 2014 ou concernant tout autre domaine administratif, pour une période de 18 mois

L'indemnisation potentielle serait égale à 100% des dommages dans la limite de :

- pour l'acquisition de DPD Bulgarie : 417 400 euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 4,2 millions d'euros.
- pour l'acquisition de DPD Roumanie : 891 800 euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 8,8 millions d'euros et des garanties fiscales et sociales qui sont accordées pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

Toute réclamation pour être recevable doit être supérieure à 10 000 euros ou la somme des réclamations doit être supérieure à 50 000 euros.

37.3.4 Acquisition de véhicules électriques

La Poste s'est engagée à acquérir auprès de Renault 10 000 véhicules électriques à l'horizon 2017. Au 31 décembre 2015, cet engagement représentait un montant de 106 millions d'euros.

37.3.5 Fonds de logements social

La Poste et les organisations syndicales ont signé le 7 avril 2014 un accord sur la politique du logement social de La Poste, qui concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros pour la période 2014-2016. Au 31 décembre 2015, cet engagement représente 7 millions d'euros.

37.3.6 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

37.4 Autres engagements reçus**37.4.1 Cautions, avals et garanties**

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2015 à 48 millions d'euros, dont 38 millions d'euros pour La Poste.

37.4.2 Lignes de crédit

- La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 650 millions d'euros à 5 ans valable jusqu'en octobre 2018 pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2015.
- La BNPP a accordé à La Poste en octobre 2013 une ligne de crédit confirmé d'un montant de 75 M€ pour une durée de 5 ans. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2015.

37.4.3 Promesses de vente d'immeubles

Le Groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2016. Le montant total des engagements reçus à ce

titre s'élève au 31 décembre 2015 à 23 millions d'euros.

37.4.4 Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

37.4.5 Garanties de passif

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions d'entreprises, le Groupe a reçu des vendeurs des garanties de passif portant sur un montant total de 333 millions d'euros.

37.4.6 Clauses de non-concurrence

Dans le cadre de l'acquisition de diverses franchises Seur en Espagne et au Portugal, les vendeurs ont accordé des clauses de non-concurrence pour une période de 5 ans à compter des dates d'acquisition, dont la violation donnerait lieu au versement d'indemnités pour un montant total cumulé de 6,9 millions d'euros.

37.5 Autres engagements

37.5.1 Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), Le Groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et

obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

37.5.2 Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

37.5.3 Droit Individuel de Formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 13,2 millions d'heures pour la population des contractuels
- plus de 12,2 millions d'heures pour la population des fonctionnaires

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les droits acquis et non consommés par les contractuels du Groupe au titre du DIF sont transférables dans le compte personnel de formation (CPF) par application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014.

37.6 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 38 BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES

38.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

38.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

38.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale**ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisses, Banques Centrales	1 812	1 950
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 704	9 674
Instruments dérivés de couverture	1 229	1 532
Actifs financiers disponibles à la vente	16 337	13 840
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 102	83 315
Prêts et créances sur la clientèle	73 628	67 857
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	178	231
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 158	28 297
Actifs d'impôts	216	164
Comptes de régularisation et autres actifs	2 968	2 349
Participations mises en équivalence	2 911	2 832
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	929	972
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	174	130
Elimination titres	(4 052)	(4 052)
TOTAL	214 292	209 090

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	326	332
Instruments dérivés de couverture	326	432
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	15 741	15 157
Opérations avec la clientèle	171 384	167 251
Dettes représentées par un titre	9 055	9 391
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	704	919
Passifs d'impôts	140	144
Comptes de régularisation et passifs divers	4 877	4 813
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 009	1 787
Provisions	771	785
Dettes subordonnées	2 389	1 658
INTERETS MINORITAIRES	243	201
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 295	4 843
Réserves consolidées et autres	4 614	4 216
Résultat part du groupe	681	627
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	1 032	1 376
TOTAL	214 292	209 090

38.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, banques centrales	1 812		1 812
Portefeuille de titres	14 373	38 054	52 427
Créances sur les établissements de crédit	80 370	2 732	83 102
Prêts et créances sur la clientèle	11 733	61 895	73 628
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	6	172	178
Éléments de passif par durée restant à courir			
Autres passifs financiers	148	504	652
Dettes envers les établissements de crédit	14 605	1 136	15 741
Dettes envers la clientèle	161 344	10 040	171 384
Dettes représentées par un titre	5 407	3 648	9 055
Dettes subordonnées	5	2 384	2 389
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif		704	704

NOTE 39 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 39.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 39.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 39.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 39.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 39.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 39.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 39.7 Remboursements d'emprunts
- 39.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 39.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

39.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	675	539
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	(210)	(218)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)	(15)	6
Plus ou moins values de cession (yc dilution)	7	14
Variations nettes des provisions	540	600
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 39.2 1 013	1 019
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 009	1 961
Coût de l'endettement financier net ^(a)	148	149
Charge d'impôt (yc impôts différés)	253	182
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	2 411	2 292

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur

39.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2015	2014
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 002	1 011
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(2)	(1)
Dépréciations d'écart d'acquisition	13	8
TOTAL	1 013	1 019

39.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2015	2014
Variations des stocks et encours	10	14
Variations des créances d'exploitation	(244)	(121)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	291	95
TOTAL	57	(12)

39.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

(en millions d'euros)	2015	2014
Variations du portefeuille de titres des activités bancaires	718	(1 899)
Variations des prêts et créances des activités bancaires	(5 771)	(7 150)
Variations des créances sur les établissements de crédit des activités bancaires	3 837	(1 175)
Variations des autres actifs financiers courants des activités bancaires	(247)	(85)
Variations des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires	453	(1 001)
Variations des opérations avec la clientèle des activités bancaires	4 133	667
Variations des autres passifs financiers des activités bancaires	(704)	7 467
Variations des comptes de régularisation des activités bancaires	(229)	779
Variations des caisses, banque centrale des activités bancaires		
TOTAL	2 191	(2 397)

39.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2015	2014
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(334)	(327)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(671)	(699)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	11	(25)
TOTAL	(993)	(1 052)

39.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2015	2014
Emprunts obligataires	750	
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	1
Billets de trésorerie	286	790
Autres emprunts et dettes assimilées	756	751
TOTAL	1 795	1 541

39.7 Remboursements d'emprunts

(en millions d'euros)	2015	2014
Emprunts obligataires		(151)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(4)	(7)
Bons La Poste	(2)	(2)
Billets de trésorerie	(555)	(655)
Emprunts sur location-financement	(15)	(16)
Autres emprunts et dettes assimilées	(24)	1
TOTAL	(600)	(830)

39.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2015	2014
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	295	2
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(354)	(16)
Autres	(12)	5
TOTAL	(72)	(9)

39.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2015	2014
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		1 950	1 570
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)		200	148
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(286)	(110)
Ouverture		1 863	1 607
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	23.2	1 812	1 950
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)	20.2	3 823	200
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	30.1	(414)	(286)
Clôture		5 220	1 863
Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		3 357	256
dont incidence des variations de périmètre		2	11
dont transfert de l'encaisse des bureaux de Poste vers le secteur La Banque Postale			633
Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre et hors incidence du transfert de l'encaisse des bureaux		3 355	(388)

NOTE 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2015

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	21%	0,6	27%
filiales intégrées globalement	1,9	63%	1,1	45%
	2,5	84%	1,7	72%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
société-mère	0,2	6%	0,0	0%
filiales intégrées globalement	0,3	10%	0,7	28%
	0,5	16%	0,7	28%
Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
TOTAL	3,0	100%	2,4	100%

2014

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	24%	0,7	18%
filiales intégrées globalement	1,6	58%	2,4	64%
	2,3	82%	3,1	82%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
société-mère	0,3	10%	0,0	1%
filiales intégrées globalement	0,2	7%	0,4	12%
	0,5	17%	0,5	13%
Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement	0,0	1%	0,2	5%
TOTAL	2,8	100%	3,8	100%

NOTE 41 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

NOTE 42 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
44 boulevard de Vaugirard 75 757 PARIS cedex 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Sofipost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ViaPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Viapost Ascq	France		100,00		100,00		IG
Mobigreen	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Greenovia	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin Logistic	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Galex Distribucion y Logistica	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eurobussula LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Celeris LDA	Portugal	100,00		100,00		IG	
Orbitroad LDA	Portugal	100,00		100,00		IG	
Viapost Dourges	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin Logistic Sud	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress Direct	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress Routage	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Proximity	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Mediapost Espagne	Espagne	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	60,02	100,00	60,02	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	60,02	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	59,06	98,40	98,40	98,40	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	54,01	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Hit Mobile Marketing	Roumanie	54,01	90,00	90,00	90,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEFINAD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	40,01	40,01	40,01	40,01	MEE	MEE
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost SI	France	100,00		100,00		IG	
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Télintrans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	82,47	100,00	82,47	100,00	IG	IG
La Navette Pickup	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Store	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity France	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Packcity Geopost	France	50,50	50,50	50,50	50,50	MEE	MEE

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Sous-groupe GeoPost Intercontinental							
Chronopost International Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Chronopost International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	34,65	34,65	34,65	34,65	MEE	MEE
DPD Continental India	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,53	42,53	42,53	42,53	MEE	MEE
DPD Laser Mauritius Ltd	Ile Maurice		62,25		75,00		IG
Chronopost International Niger	Niger	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
IBC Trinidad	Trinidad & Tobago	61,60		88,00		IG	
Geopost Americas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IBC Inc.	Etats-Unis	70,00		70,00		IG	
Sous-groupe Chronopost							
Chronopost International Cameroun	Cameroun	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost Food	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Calédonie Express	France		60,00		60,00		MEE
Maroc Chrono INTL	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Chronopost International Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sous-groupe Tigers							
WLG Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Global Logistics Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WDM Pty Ltd	Australie		71,92		100,00		IG
Tigers AG	Suisse	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Wako Express Co. Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Co. Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Buy Online GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	65,87	65,87	IG	IG
Tigers HK Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Wako Air Express Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Worldwide Logistics Ltd	Inde	53,58	53,76	74,50	74,75	IG	IG
Tigers Malaysia	Malaisie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Intern. Logistics BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Intern. Transport BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
LWW South Africa	Afrique du Sud	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WLG (UK) Ltd	Grande-Bretagne	71,92		100,00		IG	
WLG Holdings (UK) Ltd	Grande-Bretagne	71,92		100,00		IG	
Tigers Logistics Group Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers UK Holding Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Global Logistics Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Eurosell Ltd	Grande-Bretagne	71,92		100,00		IG	
KDAG Holding Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Signet International Holding Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Signet International Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Albatross Logistics Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
WLG Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
World Commerce Services LLC	Etats-Unis	71,92		100,00		IG	
Tigers (USA) Global Logistics Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Sous-groupe BIOCAIR							
Biocair Belgium	Belgique		100,00		100,00		IG
Biocair Forwarding Intern. Co Ltd	Chine	70,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Ltd	Hong Kong	70,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	70,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Intern. Ltd	Grande-Bretagne	70,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Inc.	Etats-Unis	70,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Sous-groupe GeoPost Central Europe							
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Belgium NV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
DPD Belarus	Biélorussie	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
DPD Schweiz AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia doo	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Czech Republic	Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD GeoPost GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Aschaffenburg	Allemagne	84,04	93,84	84,04	93,84	IG	IG
DPD Betriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	93,84	100,00	100,00	IG	IG
DPD Vertriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	93,84	100,00	100,00	IG	IG
DPD Delicom	Allemagne	84,04	93,84	100,00	100,00	IG	IG
Armadillo Holding GmbH	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
B2C Russia Holding GmbH	Allemagne	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
Tiramizoo GmbH	Allemagne	20,29	23,64	20,29	23,64	MEE	MEE
Deutscher Paket Dienst Altentreptow GmbH	Allemagne		100,00		100,00		IG
DPD Estonia	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express Services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart SAS	France		22,22		22,22		MEE
DPD Hungaria	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
E-Radius Informatikal Szolqaltato LLC	Hongrie	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
DPD Kazakhstan	Kazakhstan	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
DPD Latvija	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lithuania	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherland BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air Cargo Poland	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Strefa Paczki	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemi	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Portugal	Portugal		100,00		100,00		IG
Armadillo Bizpak	Russie	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
B2C	Russie	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
DPD Slovakia Sro	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenien	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost YK Servisi AS	Turquie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Yurtiçi Kargo Servisi AS	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
DPD Ukraine	Ukraine	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Sous-groupe GeoPost Espagne							
Seur GeoPost	Espagne	92,76	92,76	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres	Espagne	92,76	92,76	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Espagne	Espagne	92,76	92,76	92,76	92,76	IG	IG
Seur SA	Espagne	65,24	73,46	66,80	75,15	IG	IG
Seur Espana Operaciones	Espagne	65,24	73,46	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos	Espagne	65,24	73,46	100,00	100,00	IG	IG
Seur Integracion Logistica (fusionnée)	Espagne	65,24		100,00		IG	
Seur Integracion Logistica	Espagne	65,24	73,46	100,00	100,00	IG	IG
Bardino Pack	Espagne	29,03	32,69	44,50	44,50	MEE	MEE
Transjaen	Espagne	65,24	73,46	100,00	100,00	IG	IG
Seur Internacional	Espagne	92,76	92,76	100,00	100,00	IG	IG
Logistica Menorca SA	Espagne	92,76		100,00		IG	
Repsa Transportes y Servicios 2000 SA	Espagne	92,76		100,00		IG	
Red Logistica Navarra SA	Espagne		66,28		90,24		IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Sous-groupe GeoPost UK							
DPD Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Intermediate Holding	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
UK Letter Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Holding Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Castlegate	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect Ltd	Grande-Bretagne	63,51	83,93	63,51	83,93	IG	IG
WN TPC	Grande-Bretagne	38,11	50,36	60,00	60,00	MEE	MEE
Sous-groupe Exapaq							
DPD France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXA Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exalab	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sous-groupe Resto-in							
Resto-in	France		80,00		80,00		IG
Eatingdesk	Belgique		80,00		100,00		IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne		80,00		100,00		IG
Gourmet delivery	Espagne		80,00		100,00		IG
Resto-in Uk	Grande-Bretagne		80,00		100,00		IG
SECTEUR LA BANQUE POSTALE							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management	France	100,00	70,00	100,00	70,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
La Banque Postale Structured Asset Management	France	100,00	70,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances	France	20,15	20,15	36,25	36,25	MEE	MEE
La Banque Postale Financement	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Crédit aux Entreprises	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
CILOGER	France		90,00		90,00		IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	92,52	92,56	92,52	92,56	IG	IG
Tocqueville Finance	France	92,42	92,47	99,89	99,89	IG	IG
Fédéris	France		70,00		100,00		IG
Easybourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	65,00	51,00	65,00	51,00	IG	IG
La Banque Postale Gestion Privée	France	100,00		100,00		IG	
La Banque Postale Assurances IARD	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
BPE	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
LBP Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
SECTEUR NUMÉRIQUE							
LP Numérique SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOST IOT	France		100,00		100,00		IG
CGLIB	France		51,00		51,00		IG
Mix Commerce	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Gescomail	France	65,00	65,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO On Line	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNPT Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sefas	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CER Docapost BPO SAS	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Sofadev Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
T2IS Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Provéance	France	67,00	67,00	67,00	67,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Xange Capital	France	34,87	34,87	34,87	34,87	MEE	MEE
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Publicité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Doc@post	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Médiapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bretagne Routage	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Vosgienne Industrielle de Mailing	France	100,00		100,00		IG	
SOGEC Datamark Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	81,68	81,68	81,68	81,68	IG	IG
Matching SAS	France	81,67	81,67	81,67	81,67	IG	IG
Media Prisme SP	Espagne	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme BE	Belgique	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Cabestan	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière Adverline	France	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Adverline	France	89,71	89,39	99,56	99,20	IG	IG
Société	France	89,71	89,39	100,00	100,00	IG	IG
KP Média	France	89,71		100,00		IG	
Maison	France	89,71	89,39	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	62,82	62,60	70,03	70,03	IG	IG
Vertical Mail	France	89,71	89,39	100,00	100,00	IG	IG
SECTEUR RÉSEAU LA POSTE							
LP Télécom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE
LP 2 SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Loca Poste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Arkasolia	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
SAS PI Energies Renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TPF2 Sppicav	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Fréjorgues Energy SAS	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Arkadéa SAS	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Akatea 2 - TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
SCCV 56, rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
PI Energy	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Crepet	France		35,00		35,00		MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France		49,00		49,00		MEE
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI 44 Vaugirard	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Local	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Société SCCV rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
NON AFFECTÉ							
Sofrepost	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP: intégration proportionnelle

NOTE 43 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2015			31/12/2014
		Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur Nette	Valeur nette
Visa Europe	Grande Bretagne	ns	103 649	103 649	
Interattica ^(a)	Grèce	100%	20 657		
Someva ^(b)	Espagne	100%	8 944	8 944	
Guangzhou DPD Co ^(a)	Chine	100%	7 950		
Red 30 Trans ^(b)	Espagne	100%	7 660	7 660	
Barcino Pack ^(b)	Espagne	100%	4 500	4 500	
Vifedis ^(b)	Espagne	100%	2 084	2 084	
Marrek & Könnicker ^(c)	Allemagne				2 970
Parcel lock ^(b)	Allemagne	33%	1 357	1 357	
Logalty	Espagne	10%	1 083	683	678
MPIE Limited	Grande Bretagne	11%	1 022	1 022	
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000	1 000
Seur Huesca ^(c)	Espagne				930
Seres Colombie	Colombie	100%	593	177	142
Seres Mexique	Mexique	100%	597	545	251
Mediapost Vietnam	Vietnam	100%	361	290	290
Seres Argentine	Argentine	90%	353	43	31
Guardrisk Insurance	Afrique du sud	100%	182	182	
Metrica	Bulgarie	60%	101	101	
Seres Equateur	Equateur	100%	71	71	71
DPD Deutscher Paket Dienst Management	Allemagne	100%	77	77	51
Cargo Pool Gmbh	Allemagne	5%	39	39	39
ALAI	Espagne	15%	39		39
LBP AM Dept Funds	Luxembourg	100%	31	31	
Geopost Iberica	Allemagne	100%	27	27	27
DPD Immobilien Verwaltungs	Allemagne	100%			26
CIDES	Espagne	10%	25	25	25
Turgallum Gestion de Transp.	Espagne	100%	24	24	
Kombiverkehr Deutsche Gesellschaft	Allemagne	ns	16	16	16
IDP	Espagne	10%	6	6	6
Asurec	Espagne				5
Divers	Portugal	ns	11	11	
Divers	Allemagne	ns	3	3	
TOTAL			162 462	132 567	6 597

(a) Sociétés en cours de liquidation.

(b) Sociétés acquises fin 2015 et qui seront consolidées en 2016.

(c) Sociétés consolidées en 2015.